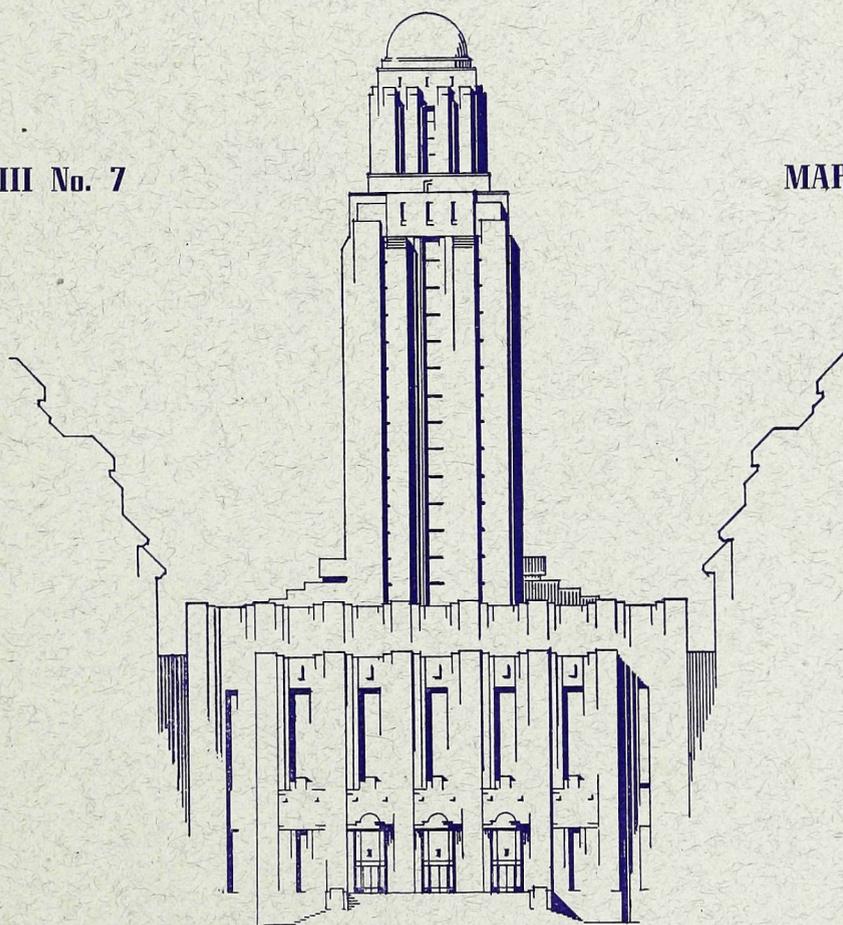


# L'ACTION UNIVERSITAIRE

VOLUME VIII No. 7

MARS 1942



## SOMMAIRE

...

### VIOLONS ANCIENS ET VIOLONS MODERNES

Jean-Jacques Le François

### VACANCES 1942

Raymond Tanghe

### LA RADIO

Léopold Houlé

### L'URBANISME À MONTRÉAL

Marcel Parizeau

### PERPLEXITÉS DU CONTRIBUABLE

Louis Trottier

La vie Universitaire — Nécrologie — Quelques livres et revues—Ce que les Anciens écrivent

# Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

## Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec  
Le cardinal-archevêque de Québec  
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université  
Le président général de l'Université  
Le recteur de l'Université  
Le président de la Commission d'Administration de l'Université  
Le premier ministre de la province de Québec  
Le secrétaire de la province de Québec  
Son Honneur le maire de Montréal

## Comité exécutif:

Me Arthur Vallée, président.  
Docteur Louis-Charles Simard, 1er vice-président.  
Docteur Denis Forest, 2e vice-président.  
M. Jules Labarre, secrétaire.  
M. Gérard Parizeau, trésorier.  
Docteur Stephen Langevin, ancien président.

## Comité de rédaction:

Les membres du comité exécutif et les représentants des facultés:

*Théologie*: M. l'abbé Gérard Chaput, p.s.s.; *Médecine*: Dr Pierre Smith; *Droit*: C.-E. Bruchési; *Philosophie*: Roméo Mondello; *Lettres*: René Guénette; *Sciences*: Dr Georges Baril; *Chirurgie Dentaire*: Dr Armand Fortier; *Sciences Sociales*: Mlle Rolande Provencher; *Polytechnique*: Jacques Hurturbise; *Agronomie*: Fernand Corminboeuf; *Médecine Vétérinaire*: Joseph Dufresne; *Hautes Etudes Commerciales*: Benoit Brouillette; *Pharmacie*: J.-L. Fortin; *Optométrie*: Charlemagne Bourcier.

## Conseil général:

*Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:*  
*Théologie*: MM. les abbés Irénée Lussier et Gérard Chaput, p.s.s.  
*Droit*: Me Charles-Emile Bruchési, Me Roger Brossard, Me Jacques Perreault, Marcel Faribault, Notaire.  
*Médecine*: Dr Donatien Marion et Dr Jean Saucier.  
*Philosophie*: Mlle Juliette Chabot et Dr Antonio Barbeau.  
*Lettres*: MM. René Guénette et Jean-Marie Gauvreau.  
*Sciences*: Dr Georges Préfontaine et Lionel Lemay.  
*Chirurgie Dentaire*: Dr Armand Fortier et Dr Ephrem Vinet.  
*Pharmacie*: MM. Rodolphe Dagenais et Roger Barré.  
*Sciences Sociales*: Me Jean-Marie Nadeau et Me Alfred Labelle.  
*Polytechnique*: MM. Antonio Lalonde et Henri Gaudefroy.  
*Agronomie*: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon.  
*Médecine Vétérinaire*: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle.  
*Htes E. Commerciales*: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.  
*Optométrie*: MM. Armand Messier et Roland de Montigny.  
Le président de l'Association générale des étudiants.

## Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Gérard Parizeau, trésorier.

*Trésorier honoraire*:  
L'honorable Henri Groulx.

*Vérificateur honoraire*:  
Jean Valiquette (H.E.C.)

*L'Action Universitaire est l'organe de l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal*

*Rédacteur en chef*: Raymond Tanghe.

Rédaction et publicité: 515, est, rue Sherbrooke, Tél. PL. 4812, Montréal.

L'Action Universitaire paraît chaque mois, sauf juillet et août. Abonnement: Au Canada, \$1.00; à l'étranger, \$1.50.

Impression et expédition "Le Courrier de Saint-Hyacinthe" Saint-Hyacinthe.

# UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE — LETTRES  
SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE — PHARMACIE — SCIENCES  
SOCIALES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES — GENIE CIVIL —  
AGRONOMIE — MEDECINE VETERINAIRE — COMMERCE —  
ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE — MUSIQUE —  
DESSIN — ART MENAGER — TOURISME — ELOCUTION —  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES GARDES-MALADES — HYGIENE  
SOCIALE APPLIQUEE.

Pour tous renseignements, s'adresser au

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**  
1265, RUE SAINT-DENIS — MONTRÉAL

DEVENEZ UN HABITUÉ  
DU CINÉMA FRANÇAIS!

...

VOS SOIRÉES VOUS  
LAISSERONT UN  
SOUVENIR TOUJOURS  
AGRÉABLE!

---

# FRANCE- FILM

Compagnie canadienne-française,  
première et seule distributrice  
du film parlant français



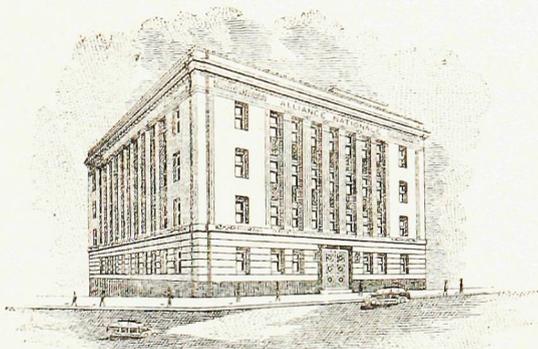
---

Edifice Railway Exchange  
637 OUEST, rue CRAIG  
MONTRÉAL

1892

1942

CINQUANTENAIRE



Siège social: Montréal, Canada

••

ASSURANCE-VIE, MALADIE, ACCIDENT

••

Assurance en vigueur: \$43.300.000  
Bénéfices payés depuis la fondation: \$20.500.000

---

ALLIANCE NATIONALE

ROUGIER FRÈRES  
*Produits Pharmaceutiques Spécialisés*

350, RUE LE MOYNE

MONTRÉAL

# délicieuses

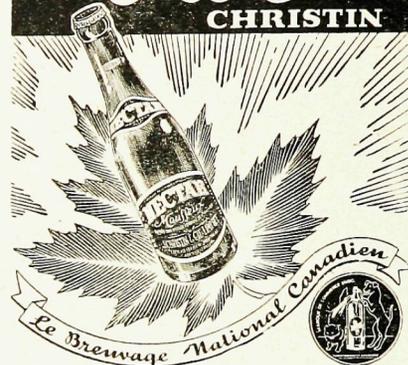


CIGARETTES

# sweet caporal

*"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"*

Bovez **NECTAR**  
*Mousseux*  
**CHRISTIN**



PLUS DELICIEUX QUE JAMAIS

LE NECTAR  
*Mousseux*

CHRISTIN

CONTIENT MAINTENANT  
LA PRECIEUSE

# VITAMINE B<sup>1</sup>

## Les Unités Sanitaires et la ... Puériculture

Dans la province de Québec, plus de 60,000 enfants d'âge pré-scolaire ont bénéficié de la visite des hygiénistes et de l'examen médical pendant les deux derniers mois de l'année 1941, ce qui est un travail aussi considérable qu'il est utile à la population des régions qui en ont bénéficié.

Afin de protéger les enfants contre les maladies évitables, dans chaque comté le médecin hygiéniste tient périodiquement des cliniques de puériculture. Au cours des mois de novembre et de décembre, il y a eu dans la province 835 cliniques de ce genre et 14,606 bébés de moins de deux ans y furent examinés ainsi que 8,580 enfants d'âge pré-scolaire, soit entre 2 et 6 ans.

La surveillance bienfaisante qu'exercent les unités sanitaires ne se fait pas uniquement par le moyen des cliniques. Il existe dans chacun de ces bureaux de santé des infirmières-visiteuses. Ainsi que leur nom l'indique, elles ont mission de propager l'hygiène dans les familles elles-mêmes.

Durant la période indiquée plus haut, elles ont vu à domicile 16,481 bébés et 20,606 enfants d'âge pré-scolaire. Au cours de ces visites, l'infirmière donne des conseils aux parents. Elle profite de l'occasion pour indiquer aux parents les défauts à corriger chez leurs enfants, indique les secrets de l'entretien du bébé, suggère à la future mère de voir fréquemment son médecin de famille, examine le futur écolier et invite ses parents de faire corriger, s'il y a lieu, les défauts physiques avant qu'il n'entre à l'école, afin que le petit puisse mieux profiter de son année scolaire. Enfin, la garde-malade indique les mesures de précaution et de prévention à prendre s'il y a un cas de maladie contagieuse ou de tuberculose dans la maison.

En somme, par ce système, les comtés qui bénéficient des avantages de l'unité sanitaire, sont absolument bien protégés. Nul n'en saurait douter.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

HONORABLE HENRI GROULX  
Ministre

JEAN GREGOIRE, M. D.  
Sous-ministre

# VIOLONS ANCIENS ET VIOLONS MODERNES

par Jean-Jacques Le François

Toute chose vieillit, se désagrège, et disparaît. C'est dans l'ordre et rien n'échappe à cette loi de la nature.

Une croyance populaire veut cependant que le violon fasse exception à la règle. Bien plus, au lieu de subir "des ans l'irréparable outrage", il deviendrait meilleur avec le temps. C'est ainsi que, périodiquement, il est question, dans les journaux, du prix fabuleux de tel violon ancien que l'on vient de "découvrir".

\* \* \*

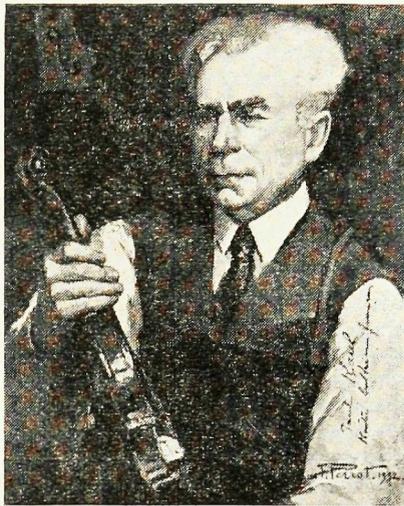
Le violon est né en Italie, vers 1550. Deux luthiers de Crémone, Andréa Amati et Gasparo da Salo, avaient imaginé de modifier la viole en la réduisant de grandeur, en voûtant la table de fond (qui était plane dans les violes), et en portant de sept à quatre le nombre des cordes. Ils obtinrent ainsi un instrument nouveau, remarquable par sa sonorité brillante: le violon.

Et Stradivarius parut. Elève de la famille Amati et artisan remarquable, il a laissé des chefs-d'oeuvre qui n'ont été approchés que par les violons de Guarnerius et de Jacques Bockay. Les autres luthiers des XVIIe et XVIIIe siècles ont peut-être fabriqué quelques bons instruments mais pas un n'a égalé le maître de Crémone.

Cela se passait il y a trois cents ans. Il est donc normal qu'aujourd'hui, s'ils existent encore, les violons italiens soient vermoulus, décrépits, fendus, bourrés de colle et de taquets, sinon en morceaux. Ils ont servi pendant des siècles. Ils ont fait le plaisir des Dames et des princes. De pauvres bougres les ont râclés aux carrefours et dans les cafés. Leur temps est fait. Ils ont vécu. Ils sont finis, morts, durcis, desséchés par les ans. Ce sont des cadavres, des momies, qui n'ont de valeur qu'au point de vue antiquité. Et c'est une formidable absurdité de prétendre qu'avec les siècles, ils ont acquis puissance et sonorité.

Et puis, Stradivarius travaillait pour gagner sa vie. Il n'entreprenait pas la construction d'un instrument pour les siècles futurs mais pour le client qui le lui avait commandé. Et les clients du grand Antonio se recrutaient parmi les princes et les grands musiciens<sup>1</sup> de son temps. Car Stradivarius, de son vivant, jouissait d'une grande réputation. C'est donc que ses violons — neufs — étaient d'excellents instruments.

De même, il est illogique de soutenir que nos artisans modernes soient incapables de faire mieux que les ouvriers italiens. Car, enfin, tout a progressé. Y compris la fabrication des instruments de musique. Ceux qui ont vu les instruments de M. Henri Selmer — ses hautbois, ses flûtes, par exemple — ont pu se rendre compte du très haut degré de perfection atteint par nos luthiers modernes. Pourquoi le violon ferait-il exception? Ah non! Les maîtres luthiers du vingtième siècle, Paul Kaul en tête, ont démontré qu'ils pouvaient faire mieux que les menuisiers italiens dont pas un, sauf Stradivarius, n'a su faire un travail fini.



PAUL KAUL

On entend dire que les anciens possédaient un vernis merveilleux qui conférait aux violons une sonorité magnifique et beaucoup de puissance. Malheureusement, la formule du vernis magique serait perdue.

Fantaisie! Le vernis n'est qu'un bouche-pores. Il rend la caisse sonore de l'instrument imperméable au son qui ne doit s'en évader que par les ouïes. Et puis, comme tout vernis, il protège le bois et lui donne une teinte agréable.

Quant à la formule de Crémone, il suffit de dire que nous avons à notre disposition, aujourd'hui, tous les ingrédients dont les luthiers italiens pouvaient se servir dans la fabrication de leurs vernis — térébenthine de Venise, gomme lacque, copal d'Angola, succin, aloès, gomme gutte, safran,

<sup>1</sup> Entre autres, Corelli et Vivaldi.

essence de lavande, colophane, huile de lin, huile de ricin, bitume de Judée, etc. — et que toutes les combinaisons imaginables ont été expérimentées.

Si le vernis explique tout, comment se fait-il que tous les instruments anciens vernis au Crémone ont, entre eux, de grandes différences de puissance et de sonorité? Et encore, si le vernis explique tout, il suffirait de vernir au Crémone l'un de ces vulgaires violons fabriqués en série dans les usines japonaises, allemandes ou tchécoslovaques, pour en faire une merveille?

Quel que soit le vernis utilisé — à condition que ce soit un vernis de luthier et qu'il soit appliqué en couches minces — il ne changera à peu près rien à la puissance et à la sonorité de l'instrument.

La vérité, c'est qu'un violon sort de l'atelier bon ou mauvais. Les siècles et le vernis n'y ajoutent rien.

Il se peut qu'à ses débuts, un instrument ait besoin d'un réglage. C'est normal. Et il ne faut pas en être scandalisé (on dit que le "Kreutzer" de Stradivarius a été rebarré onze fois en cinquante ans). Après cela, il sera bon pour longtemps.

La supériorité des vieux violons n'est qu'une mystification. Paul Kaul nous en montre l'origine dans son ouvrage intitulé "La Querelle des Anciens et des Modernes"<sup>2</sup>:

"C'est J.B. Vuillaume, brocanteur génial, qui inventa et répandit le dogme de la supériorité italienne. Tarisio, son rabatteur, fit, dans toute la péninsule, la chasse aux vieux instruments; il râfla tout, jusqu'aux débris. Et Vuillaume, dans son atelier rue Croix-des-Petits-Champs, puis dans son usine de la rue Demours, aux Termes, se livra avec allégresse à la plus fructueuse des opérations de prothèse. Il maria sans vergogne le bois neuf avec le bois vieux, fabriqua de l'ancien, en veux-tu? en voilà! et organisa une réclame savante et adroite qui passa pour un zèle artistique très méritoire. J.B. Vuillaume fut riche et honoré. Quelques bons violons neufs ont fait sa réputation de luthier; ils sont l'oeuvre de Barbé, de Bailly et d'autres pauvres bougres qui travaillèrent chez le grand homme à des prix de famine et moururent dans la misère, ignorés comme il convient. Un de ses bons instruments, joué par Sivori, put au moins servir à démontrer que la lutherie moderne est capable de satisfaire à toutes les exigences des virtuoses.

"A partir de Vuillaume, les marchands exploitèrent à fond la crédulité publique qui a besoin de légendes et d'idoles: Les Italiens, bons ou mauvais, atteignirent rapidement des prix tels qu'on ne put se dispenser d'en fabriquer de faux".

Par exemple, les Guadagnini — qu'on dédaignait il y a trente ans — sont à la mode. Alors, on fabrique des Guadagnini. Et les faux Guadagnini pullulent!

Lorsque, dans une salle de concerts, vous entendez vanter les qualités sonores de l'instrument joué par l'artiste, approchez, allez voir le violon de près. Vous constaterez, la plupart du temps, que l'instrument est très bien "conservé", sans cassures. Vous avez devant vous un violon moderne déguisé en "vieux" et exécuté par quelque bon luthier de France.

Les certificats d'authenticité? Ceux qui les délivrent ne sont jamais des maîtres luthiers, mais des trafiquants qui n'ont jamais vu détablir un violon.

Il y a conspiration contre les instruments modernes. Cela se comprend. La légende des vieux violons est une trop belle source de bénéfices pour les brocanteurs et leurs agents pour qu'ils la fassent disparaître de l'esprit des masses. Au contraire, on accentue la réclame. Puisque ça paie! Et les journaux à gros tirage fournissent à leurs lecteurs de fantastiques et abracadabrantes histoires de vieux violons.

En 1919, cependant, Lucien Capet a ébranlé la foi de plusieurs en jouant un violon moderne de Paul Kaul. Voici, relaté par le maître luthier lui-même, comment cela s'est passé<sup>3</sup>:

"Enfin, l'instrument parfait, celui qui fait oublier l'amertume de tant d'échecs précédents, le violon à la voix d'or est achevé. Il est digne du plus grand de tous les artistes, et Lucien Capet consent à le jouer en 1919. Les partisans du passé vont-ils s'incliner? C'est leur demander de renier les dieux qui exigent une adoration sans partage. Le violon moderne devra s'humilier, se déguiser, prendre la livrée et l'étiquette du Guarnerius et ce n'est qu'à l'abri d'un truquage et d'un mensonge qu'il osera chanter Beethoven en public. Moyennant ces précautions il reçoit un accueil triomphal. "C'est le violon qu'il vous faut, disent les "connaisseurs", au violoniste impertubable, et le généreux anonyme qui vous a fait ce cadeau mérite d'être loué sans réserve à la fois pour sa munificence et pour son discernement". Les concerts se succèdent; le triomphe s'affirme jusqu'au jour où je me décide à dénoncer la supercherie. Dans une lettre qui consigne les tenants de l'art italien, Lucien Capet confirme mes déclarations et en accentue la portée, car il met l'instrument au-dessus de tous les anciens. Aussitôt, changement d'avis. On a senti le danger. L'art italien discrédité, c'est le

<sup>2</sup> pp. 190 et 191

<sup>3</sup> "La Querelle des Anciens et des Modernes", p. 140.

“Pactole tari, c’est l’acheteur qui, désabusé, fuit la boutique du brocanteur. C’est Cappa, Grancino, Testore et tous les menuisiers d’outre-monts dans la poubelle, c’est l’étiquette italienne démonétisée comme un vieil assignat. “Ah! mais non, il y a eu maldonne, ce Capet, quel talent! “avec un crin-crin de ménétrier, il vous donne le “frisson!”

Mais Capet envoya sa photographie à Paul Kaul avec cette dédicace: “Au grand luthier Kaul! l’inimitable, avec toute ma reconnaissance pour ses violons qui ont été pour moi une révélation. (signé) Lucien Capet (1919)”.<sup>4</sup>

Et dans le numéro du 1er février 1920 du “Monde Musical”, le maître des maîtres violonistes écrivit ceci:<sup>5</sup>

“Je suis en possession d’un violon extraordinaire que le maître luthier Kaul a fait tout spécialement pour moi. Je résumerai ma pensée en disant que parmi les plus beaux instruments italiens qui me sont passés par les mains, je n’en connais aucun qui puisse rivaliser avec le nouvel instrument. C’est un modèle que Kaul vient de créer spécialement pour moi et j’estime que s’il peut reproduire le même spécimen, il se place en tête, non seulement de toute la lutherie, mais de celle de tous les temps!<sup>6</sup> Voilà un mois que je joue cet admirable violon dans différentes salles de concerts et je ne puis plus m’en détacher. (signé) Lucien Capet”.

Jusqu’à sa mort, en 1928, Lucien Capet a joué sur des violons Kaul.

Au mois de juin 1931, le célèbre violoniste et compositeur, Georges Enesco, eut à l’essai, pendant quelques jours, un violon Kaul. Il s’attacha tellement à l’instrument qu’il l’acheta et l’emporta en Amérique.

“Ce qui est de première importance pour l’histoire de la lutherie, écrit le Docteur Persyn<sup>7</sup>, et le plus magnifique éloge pour Kaul, c’est que M. Enesco délaissait, pour un violon moderne, son fameux Guarnerius coté un million de francs”.

L’année suivante, le maître commanda un second violon du même type. Et depuis 1931, Georges Enesco joue toujours un Kaul.

Yehudi Menuhin, jouant avec Enesco le concerto en ré mineur, pour deux violons et orchestre, de J.S. Bach, lors d’une prise de disque (Columbia), fut tellement impressionné par la belle voix du second violon qu’il en demanda un semblable à Kaul<sup>8</sup>.

MARS, 1942

Notons, en passant, que Paul Kaul vend ses violons. Les nombreux artistes qui possèdent un de ses instruments l’ont acheté. On sait que, pour des fins publicitaires, les antiquaires font souvent cadeaux d’instruments anciens aux artistes.

Et voici une lettre<sup>9</sup> du virtuose polonais Nicolas Niemczyk: “Je possède un violon du maître luthier Paul Kaul que je considère comme supérieur à tous les violons anciens et modernes que j’ai joués pendant toute ma carrière artistique. (signé) Nicolas Niemczyk”.

Qui donc est ce Paul Kaul, dont les instruments superbes font la joie des virtuoses<sup>10</sup> et la rage des brocanteurs? Un Français. Né à Mirecourt — la Crémone française —, le 12 décembre 1875. Il vit encore. Son père était luthier. Son grand père était luthier.

Paul Kaul ne s’est pas contenté de copier servilement les anciens. Il a travaillé, étudié, cherché, afin de créer. Il a réussi.

Ses instruments — j’en ai eu plusieurs entre les mains — tant au point de vue lutherie qu’au point de vue sonorité et puissance, sont des merveilles.

Paul Kaul fait honneur à la France.

Jean-Jacques Le François  
Licencié en sciences sociales,  
économiques et politiques.

<sup>4</sup> Citée par le Dr Jean Persyn — “Paul Kaul et la Renaissance de la Lutherie”, p. 22.

<sup>5</sup> id. p. 25.

<sup>6</sup> Note du Dr Persyn: “Non seulement Kaul a reproduit quantité de fois le même spécimen, mais il l’a encore surpassé par la suite”.

<sup>7</sup> “Paul Kaul et la Renaissance de la Lutherie”, p. 49.

<sup>8</sup> Yehudi Menuhin a enregistré, sur son Kaul, la sonate en Ut majeur pour violon seul, de Bach (Les chefs-d’oeuvre de la musique — Album Victor: no. 284)

<sup>9</sup> Citée par le Dr Persyn — “Paul Kaul et la Renaissance de la Lutherie” p. 103.

<sup>10</sup> Plusieurs artistes de chez-nous possèdent des violons du maître Kaul. Mentionnons MM. Maurice Ondret, Lucien Martin, Lucien Sicotte, Pierre Losch, Lucien Robert (alto), Roland Leduc (violoncelle), Lionel Renaud, Paul Durivage.

## La Banque Canadienne Nationale

est la banque du public aussi bien que la banque des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière disposition, qu’il s’agisse de dépôts, d’emprunts personnels, de remises, de recouvrements ou de toute question d’ordre financier au sujet de laquelle vous désiriez le consulter.

Actif, plus de \$170,000,000.  
534 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

# L'URBANISME À MONTRÉAL (1)

par Marcel Parizeau

Ce que je viens vous dire sur l'Urbanisme à Montréal vous rendra plus sensible, — il ne faut désespérer de rien, — la complexité, l'ampleur et la difficulté du sujet et l'urgence de l'action. Ce sera un historique éclair de la situation à partir du moment où la ville s'agrandit précipitamment et prend l'allure de devenir la métropole qu'elle est aujourd'hui: car il y eut un Montréal, modeste, en bordure du fleuve dont les restes souillés font regretter cet heureux temps où, jusqu'aux confins de la place Viger et les environs et un peu plus tard en partie l'ouest de la ville, nous pouvions nous croire les partenaires d'une haute civilisation, tout au moins vivant sur le palier voisin.

En deuxième lieu vous me permettrez de vous donner quelques explications sur ce service municipal appelé service d'urbanisme constitué récemment qui pour la première fois dans l'histoire de la cité rend probable le passage de la parole aux actes.

En gros, l'urbanisme dans la ville signifie un ordre recréé, une discipline reprise, un compte plus serré des aspirations communes, le souci de l'avenir à travers le présent.

Ce n'est pas d'hier que la population et des citoyens dits éclairés tentent avec un discernement relatif de mettre un frein à l'aveuglement et à l'égoïsme brutal de ceux pour qui l'action justifie les abus et supprime les responsabilités. On m'a communiqué par hasard récemment quelques lignes extraites de la *Minerve* No du 29 avril 1897:

"Un certain Monsieur Venne, Architecte, propose d'établir une commission artistique permanente à Montréal. Ce conseil, dit-il, composé de connaisseurs donnera son avis désintéressé sur les plans de monuments, sur un choix des sites, le percement de nouvelles avenues; il aurait pour but de conserver par tous les moyens possibles les quelques monuments historiques qui se rencontrent encore ici à Montréal. Il ajoute que la mission de cette commission ne serait pas d'entretenir l'ornementation de la ville mais plutôt de conseiller uniquement au point de vue de l'art "et du beau".

Pour renforcer sa thèse — déjà — il cite l'exemple des Etats-Unis; il indique des cas où la

commission aurait rendu de grands services: par exemple: pour le monument Chénier, qui est plutôt une disgrâce qu'un embellissement; pour le monument Macdonald, qui est loin de répondre à la grande figure dont il doit perpétuer la mémoire.

Enfin il s'oppose au projet de continuer la rue St-Laurent jusqu'au fleuve; projet qui fera disparaître la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, l'une des meilleures oeuvres, sinon la meilleure de Victor Bourgeault. En somme, ajoute-t-il, nous espérons que cette commission sera bientôt un fait accompli, car l'on veut embellir, sans trop savoir bien souvent comment s'y prendre.

Il y a quarante-quatre ans de cela. Sous la naïveté et l'ingénuité apparente, la suggestion était pleine de sens; appuyée sur des motifs peu convaincants pour cette génération nouvelle de réalisateurs.

Avant et depuis, quantité de suggestions individuelles et même des plans dessinés ont vu le jour: il s'est toujours trouvé à Montréal, nous l'oublions trop, des personnes renseignées, nullement en retard sur les idées reçues et les plus récentes découvertes. Il y eut également, des comités dont les membres se réunissaient de temps à autre, formaient en commun des vœux, rédigeaient un rapport, le transmettaient au gouvernement ou le publiaient dans les journaux; ajoutons les commissions officielles sans pouvoirs et sans fonctions bien définies.

Comme il fallait s'y attendre tout cela n'avait d'autre effet que de soulever la poussière et d'agacer inutilement l'opinion et les gens en place; car il ne suffit pas d'avoir raison contre tous. Au contraire. Il vaut mieux — avec tous — si on ne possède les moyens d'action concluants: la force, l'argent et le pouvoir politique.

La force aveugle a fait son oeuvre sur laquelle ces attaques répétées ne faisaient que l'effet de piqûres de maringouins; Montréal s'est développé monstrueusement. Il faut cependant chercher la raison qui explique de façon naturelle et presque fatale, cette dérive si générale dans le monde et dans les mêmes limites de temps. Notre ville s'est amplifiée juste au moment où partout des habitudes, des procédés, un concept de vie tombaient en poussière. Vous le savez comme moi; vous avez entendu dernièrement M. l'abbé Lussier faire allusion à l'ère des machines, en matière d'orien-

<sup>1</sup> Conférence prononcée au déjeuner causerie du 13 novembre 1941 au Cercle Universitaire.

tation professionnelle. Je n'insiste donc pas plus qu'il ne faut. Je constate simplement que cette mauvaise raison, de quelque côté que l'on se tourne, est à l'origine du désordre quotidien.

Bien peu avaient compris que le problème qui se posait était avant tout d'ordre économique et social. L'accroissement de la population urbaine forçait à une action rapide, aux décisions immédiates, par conséquent au pis aller. Il s'agissait de loger, d'abriter le travail et le repos de milliers et de milliers de nouveaux arrivants dont le nombre augmentait à un rythme accéléré. A ce point de vue, on peut presque comparer le développement de Montréal au développement d'un centre minier où l'on s'installe là où l'on arrive, sans se préoccuper du passé, du voisin, des droits acquis et des conventions transmises. Franchies les limites de la vieille ville, c'était des champs et des terrains vagues.

Ces gens d'esprit simple aux ventres affamés qui, alors, prirent en mains les affaires publiques n'eurent donc qu'à prolonger les voies perpendiculaires au St-Laurent, lesquelles n'ont eu pour s'arrêter d'autres raisons que la rivière des Prairies. De même pour les voies transversales. C'est pourquoi vous voyez ce quadrillé qui couvre la ville et l'étouffe. Il n'y a que l'instinct élémentaire qui a joué; celui qui se sent incommodé par des mauvaises odeurs, par la fumée et le bruit, trouve tout naturellement, qu'il est bon de mettre des distances entre ces ennuis corporels et soi. Donc nulle prévision. Au fur et à mesure, on s'installe comme ça se trouve, sans penser au lendemain, encore moins aux générations futures. A mesure que la population augmente, si un établissement, un service public ou tout autre élément devient inutilisable, on prend son bagage et on s'en va un peu plus loin; ainsi de quartier en quartier a-t-on couvert à l'aveuglette, avec insouciance, d'immenses surfaces.

L'influence anglaise que nous subissons en dehors du facteur racial a commencé par la suite à prédominer. Par la notion du quartier domiciliaire nous avons fait le premier pas systématique vers le zoning.

Cette évolution est due à l'augmentation des richesses, à l'accession des classes moyennes à un standard de vie supérieur du point de vue des avantages matériels. Elle a été aidée grandement par les facilités de locomotion dont l'ancêtre est le tramway si embarrassant à l'heure actuelle; de là, se sont créées ces sortes de banlieues, bouquets de verdure, et cette indépendance administrative ahurissante quand on pense à l'ensemble de la communauté, mais fort légitime et rendue nécessaire par l'expérience malheureuse.

Ainsi, s'est développé un mode d'administration défensif, protecteur de l'intérêt public, dans des limites restreintes, géographiques et fonctionnelles. On a poursuivi cette habitude du début d'éloigner tout ce qui pouvait gêner la vue, l'odorat et l'oreille mais, à partir de ce moment, en fonction d'un concept de repos bien défini. Et on a fait le sacrifice d'une partie de sa journée dépensée activement dans une atmosphère de taudis et de bric à brac, quitte à se rattraper aux heures de loisirs quand on a pu enfin, grâce au capital acquis, pénétrer dans cette classe encore privilégiée qu'on appelle la bourgeoisie. (Toutes proportions gardées et relativement on peut en passant faire un compliment assez vif des résultats acquis dans ce domaine restreint.)

D'un côté, improvisation et des résultats catastrophiques; de l'autre un début d'organisation réservé au petit nombre, basé sur l'expérience des erreurs répétées, classées; action si j'ose dire négative, restrictive tout au moins, qui n'est pas à proprement parler un progrès; abstention de la faute et non pas vertu nouvelle.

Depuis ce premier déblayage, la physionomie de la ville même, en cours d'augmentation numérique et volumineuse, s'est fixée. L'exemple de ces petits centres améliorés a eu son contre-coup sur la municipalité de Montréal; également la série d'expériences malheureuses a forcé à prendre des précautions. Peu à peu les services techniques créés ont pris une importance, une rigueur dans l'application des règlements, de plus en plus nette; conquête due en grande partie à l'intégrité et à la conscience de chefs de service qui ont pris à coeur leurs responsabilités et j'ajoute qu'il s'est trouvé en cours de route parmi les édiles, des citoyens non seulement intègres mais ayant un sens public instinctif, sachant unir leur intérêt à l'intérêt général.

La notion d'administration appliquée à l'ensemble de l'agglomération est née par pure nécessité, forcée par le besoin urgent d'augmenter les sources de revenus, le besoin de répartir les déficits et de trouver l'argent indispensable là où il se trouve, quitte à le relancer jusque dans ses derniers retranchements.

Parallèlement, en dehors des souhaits, initiatives, suggestions individuelles, mais sous l'influence partielle de forces obscures et concourantes parmi lesquelles il faut signaler au premier plan, la Ligue du Progrès civique et le Royal Automobile Club, la commission métropolitaine avait créé un service consacré à l'étude de toutes les questions qui intéressent la communauté et dont il est urgent de déterminer l'exacte importance et la nature, afin d'y apporter une solution raisonnable.

Elle avait trouvé le moyen d'une façon non officielle, sans aucune sanction possible, mais par l'intermédiaire de son personnel rétribué, d'intéresser à cette oeuvre un très grand nombre de citoyens et de techniciens et de personnes suffisamment éclairées sur des questions de toute nature s'y rattachant, qui se réunissaient chez elle et qui cherchaient en commun à préciser les données du problème. Malheureusement le point d'appui a cédé et l'édifice fragile s'est écroulé instantanément.

Nous pouvons dire que cette fois et pour un long temps c'est la dernière initiative individuelle privée conforme à la conception démocratique et locale, qui a vu le jour. Son sort démontre définitivement que l'ère des bonnes volontés est close; que tout le bien qui a pu être réalisé par l'action de philanthropes est révolu et que tout ce qui a été fait jusqu'ici est manifestement le plus loin où l'on pouvait aller, à cause de l'état d'esprit dans lequel les actes étaient posés. Il faut que la mentalité philanthropique se maintienne, mais à condition de s'exercer avec un bénéfice moral moins exclusif à la personne même et pourvu que la raison d'état intervienne au premier chef. Il faut que l'idée de charité s'élargisse de l'idée de fraternité: c'est bien ce que sent toute une génération. Je ne crois pas exagérer en disant ici que cette idée, par une marche confuse, dont peut-être personne ne mesure la portée, a conduit vers ce qui va attirer notre attention: la création d'un organisme directement chargé au nom de la population, de l'étude du problème civique montréalais. C'est à mes yeux ce qui explique la facilité avec laquelle la chose s'est faite: initiative venant de l'Hôtel de Ville; Québec emboîtant le pas avec célérité et passant le bill sans délai, ni discussion; si j'ose dire, le fruit était mûr.

J'ai peut-être jusqu'ici, créé l'impression que rien n'a été fait en aucune circonstance pour améliorer ou encore que ce qui a été fait ne vaut pas la peine qu'on en parle; telle n'est pas mon intention, ni, en principe, ma pensée. J'estime que, d'une façon fragmentaire, en de nombreux cas particuliers, d'excellentes réalisations ont été accomplies, à gauche et à droite, à l'est et à l'ouest, au nord ou au sud. Par exemple nos quartiers d'habitations, Westmount et Outremont, peuvent nous rendre assez fiers de nous-mêmes par leur charme et souvent l'aspect de certaines sections; nous avons quelques parcs, un cimetière unique; ça et là un bel immeuble et camouflant à l'endroit propice, la verdure d'été qui donne à la ville son pittoresque, son aimable sans façon. Profitant du hasard nous avons su à l'occasion tirer un parti acceptable.

De même à l'Hôtel de Ville, si l'action efficace a manqué comme règle générale ce n'est pas faute de nombreuses tentatives de mise au point. Je vous citais au début de ma causerie cet extrait de la Minerve en vous disant que ce n'était pas un fait isolé. De semblables tentatives ont eu leur répercussion: En 1921 la ville créa une commission d'embellissement; par la suite, en 1935, une première commission d'urbanisme a été inscrite dans la charte, concession apparente à une certaine partie de l'opinion publique — mais geste stérile — comparable à la création à Québec d'une commission des monuments historiques, étant donné que dans les deux cas on ne précise pas le moyen d'action. Toutes ces initiatives prises sous le signe de l'embellissement ont créé une psychose: c'est faire preuve de bonnes intentions que de vouloir embellir, mais il reste malheureusement que des gens sérieux, pris par les affaires et les questions d'administration doivent faire passer cette préoccupation à l'arrière-plan. Depuis longtemps, on ne vit plus pour la beauté. Parce qu'il était naturel à l'ancien Montréal, dans l'état des moeurs, de ne pas séparer l'esthétique de la commodité (et c'est la perte de l'esthétique qui d'abord frappe les esprits) on n'a pas discerné au début le tort qu'on faisait à une cause excellente, en insistant si fortement sur ce point particulier. Il y a là un très grave malentendu, envenimé par la mauvaise foi et dont souffrent comme d'une tare toutes les initiatives prises pour redonner à Montréal, une logique, un ordre, cet équilibre indispensable à une métropole dont elle manque à un degré qui fait notre honte. On n'a pas davantage soupçonné dès le début l'ampleur du désastre qui s'annonçait. Sans doute parce que personne n'ayant l'habitude des questions d'ensemble on n'a jamais cessé de considérer le problème autrement que par tranches, élément par élément. Tel veut améliorer le logement; tel la circulation, tel estime qu'il manque de jardins, de parcs, de places publiques; tel voudrait élargir une rue de tel endroit à tel autre, pour supprimer la congestion; créer des passages, des passerelles à tel autre endroit bien déterminé pour éviter des croisements ou encore couvrir d'arcades les deux côtés d'une artère trop étroite sur une distance donnée, etc., etc.

On constate une fois de plus que la notion fragmentaire persiste; avec les meilleures intentions, c'est elle qui est avant tout responsable du piétinement indéfini.

Marcel PARIZEAU

(suite au prochain numéro)

L'ACTION UNIVERSITAIRE

# VACANCES 1942

Quoi! déjà parler de vacances en plein mois de mars, comme si le temps ne passait pas assez vite! J'admets en effet que le sujet n'est guère de saison, mais si les lecteurs veulent bien me prêter quelques minutes d'attention, ils comprendront le motif de l'anachronisme que je commets en leur proposant dès aujourd'hui un plan de vacances pour eux-mêmes ou pour leurs enfants.

Depuis quelques années: 1935-1936, il existe un comité d'initiative privée connu sous le nom de "Visites interprovinciales" qui s'occupe d'organiser les visites et séjours de jeunes Canadiens français dans des foyers d'Anglo-canadiens des provinces voisines et des séjours de jeunes Canadiens anglais d'Ontario, du Nouveau Brunswick ou d'autres provinces, dans des familles du Québec.

Cette idée, dont nous soulignerons plus loin les principaux aspects, a fait son chemin; progressivement le nombre augmenta de ceux qui en bénéficièrent: de 3 en 1936, il atteignit 104 en 1941. Or il faut remarquer que ce sont surtout les Canadiens anglais qui se sont prévalu des avantages de cette organisation; dans la proportion de 85 p.c. l'échange s'est fait de l'Ontario vers Québec. Il y a sans doute plusieurs causes à cet état de choses:

a) plus large publicité faite dans les milieux universitaires ou collégiaux des provinces voisines,

b) l'idée de se séparer de ses enfants pour les confier à des étrangers, fut-ce même pendant quelques semaines, est mieux accueillie par des Anglo-saxons que par des Canadiens français.

c) les Anglo-saxons, dont on a si souvent relevé le sens pratique, reconnaissent aisément les bénéfices que leurs enfants peuvent retirer de ces séjours à l'étranger, au point de vue de leur instruction, de la formation de leur caractère et de

leur aptitude à se débrouiller seuls dans la vie.

d) certains Canadiens français éprouvèrent des craintes à la pensée d'envoyer leurs enfants dans des milieux protestants.

Avant d'examiner plus attentivement ces raisons, disons quelques mots du fonctionnement des "Visites interprovinciales". Soulignons d'abord son caractère privé: des familles du Québec reçoivent chez elles des jeunes gens d'Ontario, des familles d'Ontario reçoivent des jeunes gens du Québec.

Le Comité agit à titre purement bénévole, il ne retire aucun avantage pécuniaire; les frais encourus pour la correspondance, les démarches en vue de recueillir des renseignements sur les familles qui reçoivent les enfants ou sur celles qui les envoient, ces frais ont été payés grâce aux souscriptions de donateurs désireux d'aider ce mouvement.

Les enquêtes menées pour assurer le bon fonctionnement de ces échanges ont été si soigneusement faites que, jusqu'à présent, aucune visite n'a causé de difficultés. On jugera d'ailleurs du sérieux de cette oeuvre à la lecture des noms des personnes qui forment le comité d'honneur: Pour le Québec — Mgr Olivier Maurault, P.S.S., P.D., M. l'abbé Arthur Maheux, D.D., R.P. Joseph Paré, S.J., M. Victor Doré, D.S.C. Pour l'Ontario — Wilfrid Heighington, K.C. Hon. Mr Justice Urquhart, R.C. Wallace, LL.D.

La plupart de ces visites sont arrangées sur la base d'échanges au pair: un jeune Montréalais passe un mois ou quinze jours dans une famille ontarienne sans autre dépense que les frais de transport; en retour, sa famille reçoit le fils ou la jeune fille de ceux qui auront été les hôtes du jeune Montréalais.

## Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.  
J.-Charles Anderson, L.I.C.  
Roméo Carle, L.S.C., C.A.  
A. Dagenais, L.S.C., C.A.  
Georges Bernier, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST  
PLateau 9709

## CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

SIÈGE SOCIAL  
5 RUE ST-JACQUES EST  
MONTREAL

SUCCURSALES: QUÉBEC - TORONTO - WINNIPEG  
RÉGINA - EDMONTON - VANCOUVER

(PROPRIÉTÉS À VENDRE)

Lorsque, pour une raison quelconque, l'échange au pair n'est pas possible, il est facile de discuter une rémunération nominale qui varie de quatre à douze dollars par semaine, il ne s'agit pas, bien entendu, d'une opération lucrative. Le Comité des "Visites interprovinciales" ne se fait pas l'agent des maisons de pension; il sert d'intermédiaire entre des familles, quelle que soit d'ailleurs la classe à laquelle elles appartiennent: commerçants, ouvriers, professionnels, membres de l'enseignement, etc. . .

La question religieuse, qui a paru un obstacle à plusieurs personnes, mérite une sérieuse considération. Il est toujours possible d'envoyer les jeunes Canadiens français dans des familles catholiques anglaises ou irlandaises, mais même si l'échange devait se faire avec une famille protestante, ceux qui font les enquêtes s'assurent que les hôtes sont disposés à conduire leurs invités aux offices catholiques à la demande des parents. Il est même certain que, voulant donner le bon exemple et édifier ces jeunes gens, les familles qui les reçoivent se sont montrées et se montreront empressées à remplir cette obligation morale.

Et maintenant, une simple énumération suffira pour indiquer les avantages de ces "Visites interprovinciales": les enfants placés dans un milieu différent apprendront, tout en se récréant, une langue étrangère dont ils ne connaissent que la théorie et parfois trop vaguement, pour l'avoir apprise en classe; ils apprendront à bien se tenir devant des étrangers, à se débrouiller; ils acquerront — loin des jupes de leur maman — des habitudes d'ordre; ils verront d'autres pays et connaîtront d'autres moeurs, d'autres façons de vivre. Leurs horizons s'en trouveront élargis et après ils seront en mesure d'apprécier par eux-mêmes leurs concitoyens, sans tomber dans les détestables préjugés.

Quant à leur tour ils seront les hôtes de jeunes camarades, ils apprendront à se montrer courtois, civils, bien élevés, pour que, d'après leur conduite, on juge favorablement leur pays d'origine, pour pouvoir se dire qu'ils ont fait leur part, qu'ils ont donné leur coup de pioche dans le vieil édifice des préjugés.

Et les parents aussi verront avec plaisir la personnalité de leur enfant s'épanouir; ils auront peut-être un peu d'amertume en constatant que l'invité se conduit mieux, mais ils penseront que "nul n'est prophète en son pays" et chez eux, peu à peu, les préjugés tomberont aussi; un rapprochement en profondeur des deux principales races qui peuplent le Canada n'est-il pas souhaitable à tous points de vue?

Nous invitons donc ceux que les "Visites interprovinciales" intéressent, à entrer dès maintenant en communication avec l'une des personnes suivantes:

M. l'abbé Arthur Maheux, de l'Université Laval, pour la région de Québec.

R.P. Sylvio Kéroack, Supérieur du Séminaire de Chicoutimi, pour la région du Lac St-Jean.

J.H. Biggar, Upper Canada College, Toronto, pour l'Ontario.

Emile Vaillancourt ou le signataire du présent article, pour la région de Montréal.

Il faut agir dès à présent parce que chaque cas étant étudié en particulier, il faut faire des enquêtes pour trouver les familles correspondantes comme niveau social, éducation, etc., enquêtes qui ne peuvent se faire du jour au lendemain et il serait trop tard pour y penser à la veille des vacances.

Raymond TANGHE

*Hommages du*

**Collège des Chirugiens-Dentistes de la  
Province de Québec**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE  
SUR LA VIE**

**La Sauvegarde**

**Siège social  
MONTRÉAL**

**CONTRATS D'ASSURANCE - VIE  
SOUS TOUTES SES FORMES**

# LA RADIO (1)

par Léopold Houlé

La radio n'a pas encore atteint sa majorité. C'est encore une jeune demoiselle. "Les plus anciens" parmi ceux qui constituent sa famille sont encore "des hommes jeunes." Ce sont les paroles d'un sage. Expérience et jeunesse, au sens d'ardeur enthousiaste, ne sont pas ici des rivales.

Les premières années de son existence, — il y a un peu plus d'une quinzaine d'années, — la radio intéressait par curiosité comme toutes les inventions nouvelles mais pas plus. En vérité, elle attirait l'attention comme par exemple l'enfant de chez le voisin dont on dit qu'il est beau sans trop y croire et cela, du moment, bien entendu, qu'il n'est pas trop turbulent. C'est dire que dans les milieux de culture, personne ne prévoyait qu'elle pourrait s'assagir et jouer quelque rôle sous prétexte que tout chez elle se résumait à un simple amusement, l'éducation devant relever uniquement des écoles et des sociétés d'études. Bien plus, dès qu'on abordait la question de l'enseignement par la radio, on haussait les épaules. On refusait de croire, parfois même en affichant le plus singulier mépris, qu'elle finirait tôt ou tard par provoquer ce "choc initial" dont parle André Maurois, au sujet des moyens dont elle dispose.

Mais les hochets et les babioles finissent par fatiguer, par devenir gênants. Comme on se le rappelle sans doute, l'écrivain français, Georges Duhamel, alors président de la Société des Gens de Lettres, dénonça la radio urbi et orbi en proclamant qu'elle compromettait l'avenir de l'esprit, qu'elle était une usurpatrice. Une réaction devait se produire chez nous presque en même temps. Ici comme en France, l'élite intellectuelle manifestait des inquiétudes. On parlait de tutelle sous le régime de l'Etat, comme un aboutissement logique, comme une nécessité morale. Observons que le mouvement en faveur de cette discipline partait du sein même du monde de l'enseignement dans la province de Québec et dans la province d'Ontario.

Quand le gouvernement fédéral, en 1927, cédant aux demandes des intéressés, nomma une commission d'enquête, il invita pour en faire partie M. Augustin Frigon, l'âme dirigeante des études scientifiques dans la province de Québec. Cette

nomination était significative. Elle marquait une orientation. Le gouvernement qui suivit, inspiré par les constatations de cette commission, la Commission Aird-Frigon, nomma donc un organisme d'Etat. Cet organisme constitué en commission gouvernementale, jeta quelques premiers jalons. Il est vrai que parmi les gouvernements d'alors, — c'était en 1933, — quelques-uns n'avaient pas foi dans le nouvel organisme. Pour eux, la radio, c'était l'affaire des amuseurs et l'affaire des amuseurs devait à leur sens relever uniquement des postes privés. La commission devait céder la place à la Société créée en 1936, société qui aujourd'hui poursuit sa carrière, indépendante des régimes politiques.

Or, le premier souci de la Société, telle que constituée, ce fut de répondre aux vœux de ceux qui trouvaient dans la radio une trop futile compagne. Sans la contraindre au rôle de pédagogue, il fallait bien lui faire jouer un rôle utile. Et dès lors, devait s'élever en marge des préoccupations d'un cadre social formé de l'intellectuel et du manoeuvre, du penseur et du soupeur, une tribune destinée à servir la cause de la culture. C'était vouloir réserver dans le menu de chaque jour pour ceux qui sans être des fines bouches, savent goûter un aliment autre que la pâture que souvent exige la masse des ayants droit, un aliment digestible. Or, comme le plus grand nombre des ayants droit ne savait avoir de prédilection que pour le bruit, on en a conclu qu'il y avait antinomie entre la radio et la culture. Les sceptiques attaquaient, revenaient à la charge, en prétendant que la radio était l'équivoque même, pour ne pas dire un dérangement, une espèce de touche-à-tout et qu'elle péchait par incompatibilité contre les éléments d'ordre spirituel. On oubliait de reconnaître que la radio n'est pas en elle-même un art mais un véhicule, un moyen. On a fini heureusement par admettre ici et là que l'on pouvait introduire dans cet amas sonore des plans d'un ordre conforme aux aspirations de l'élite, des plans que des hommes de science devaient mettre en valeur. La démonstration permit d'établir dans le juste équilibre des faits observés qu'à côté d'un vaste contingent d'auditeurs atteints de boulimie, auditeurs que les gargotiers ne parvenaient pas à satisfaire, il y avait des intelligences, des goûts nettement

<sup>1</sup> Conférence prononcée au déjeuner-causerie du 27 novembre 1941 au Cercle Universitaire.

marqués et d'irrésistibles élans vers la conception artistique.

La courbe d'ailleurs indique une progression constante des cycles où furent étudiés les problèmes d'ordre économique et social, de cycles où furent donnés entre les intermèdes habituels de la comédie et de la chanson, de véritables cours d'art et de science. Fallait-il d'autre part obtempérer à ceux qui agitent avec une ardeur farouche la bannière du savoir en faisant disparaître de l'affiche les émissions purement récréatives, celles qui reposent comme si la radio devait se renfermer entre les murs de la salle académique ou du laboratoire.

Certes, on a sauvé de cette injonction — et c'est heureux — les animateurs de la radio eux-mêmes et les auditeurs en délimitant ses sphères d'action sonore. Il ne faut pas oublier que la radio frappe à toutes les portes, dans le quartier ouvrier comme dans le quartier des écoles, dans les villes comme dans les hameaux. Rien n'arrête cette visiteuse quand elle viendra vous offrir son menu, un menu extrêmement varié. Visiteuse indiscreète, a-t-on dit parfois. Le plaisir se compose, comme on le sait, d'éléments disparates. Avouons qu'il en est ainsi de l'horaire de chaque jour. C'est que la radio qui est jalouse de son auditoire — je devrais dire de ses auditoires, — entend ainsi les conserver par cette formule, c'est-à-dire par le plus de diversité possible dans la répartition des programmes. Libre à l'auditeur d'ouvrir toutes grandes les portes de sa maison à la visiteuse ou de les lui fermer. Mais l'auditeur au regard aigu succombe parfois à la tentation de la curiosité et il s'étonnera d'avoir cédé malgré lui à ce que dans d'autres circonstances, il aura considéré comme le fait du vulgaire. Quand on parle de vulgarisation, disons ici, que cela ne suppose pas la vulgarité, ce que l'on confond trop souvent chez nos Philamintes et chez nos Trissotins.

La Bruyère disait que l'art gâte la nature. Plusieurs de nos contemporains pensent comme lui, mais c'est à se demander s'ils aiment leur siècle. Toute chose les irrite. Art, en voilà un mot qui a

donné lieu à tous les galvaudages! D'où l'accusation par trop gratuite que la radio, parce qu'elle s'adresse indifféremment à tout le monde mécontente d'abord tout le monde. Et que plaire à tout le monde, c'est contrarier et évincer tout ce qui peut avoir quelque valeur ou quelque sens artistique. Il n'en serait peut-être pas autrement si la logique, la discipline, divers facteurs n'avaient pas concouru à établir un ordre dans la préparation des programmes, ne les avaient pas hiérarchisés. De l'incohérence des premiers jours — il y a quinze ou dix-huit ans, — est sortie une cohérence qu'on ne peut pas ne pas admettre dans les milieux d'élite.

On se rend à une conférence, à un concert ou à la comédie, au jour dit, c'est-à-dire à la date et à l'heure que les services publicitaires nous ont fait connaître. On sait qu'à cette date et à cette heure, on ira à une conférence et non à un combat de boxe. En parcourant l'horaire de la radio, on sait qu'à tel jour et qu'à telle heure, on n'aura qu'à presser un bouton pour recevoir le concert ou le reportage que l'on est impatient d'entendre. C'est dire que l'auditeur éliminera du programme qui le renseigne tout ce qu'il considère comme inutile et perte de temps.

Et à ce propos, disons que l'auditeur, dans bien des cas, se fait une idée assez singulière du fonctionnement de la T.S.F. Un exemple. Un personnage invite très aimablement, mais en y mettant de la fermeté, le directeur de nos émissions à modifier l'un des programmes parce qu'il doit présider un congrès et qu'il ne veut pas manquer l'émission annoncée le même jour dans l'horaire.

On sait que la structure d'un organisme comme celui de Radio-Canada est fort compliquée. Une maille perdue dans le chaînon de ses postes peut compromettre tout l'ouvrage. Disons, en aparté, qu'il y a chez tout directeur, digne de sa vocation, l'appel de la grâce, grâce qu'il ne peut obtenir qu'en pratiquant la sainte vertu de patience. Ce sera alors un tournoi d'amabilités entre le correspondant multiple et le directeur pour expliquer pourquoi on ne peut modifier, à la dernière minu-



Tél. CRescent 4768

Soir: } CR. 8646  
DO. 7919

## LA PLOMBERIE NATIONALE ENRG.

REPARATIONS ET AMELIORATIONS  
Service rapide — Jour et nuit

ADELARD HUDON & FILS. prop.

119 OUEST, RUE ST-VIATEUR

te, l'ordre de l'horaire, sauf pour des raisons majeures comme, par exemple, un discours du premier ministre, un fait de guerre, et quoi encore, cela, en raison du jeu extrêmement tenu des diverses fonctions inhérentes au phénomène de la radiodiffusion. Ici, comme bien l'on pense, rien ne s'improvise. Tout doit être réglé avec une précision mathématique: problème des raccordements de poste à poste et de réseau à réseau, problème du partage des zones d'actions affectées, problème des différences d'heures, à cause des fuseaux Halifax-Vancouver, heure de l'Atlantique, heure du Pacifique et bien d'autres problèmes.

Sujet trop vaste pour en parler plus longuement et que d'ailleurs M. Augustin Frigon a déjà traité au Cercle Universitaire, à l'Engineering Club et dans diverses sociétés scientifiques avec l'autorité du savant.

Je reviens à mon objet. C'est grâce au système de répartition, genre gai, genre éducateur, si le petit employé désormais intéressé peut vous entretenir avec une aisance parfois étonnante des pièces de musique qui vont d'un air du bon Gounod au rythme d'un Debussy, d'une scène d'Athalie, de Racine au jeu d'un Henri Ghéon. Ainsi la radio officielle a fait la part dans le balancement de l'horaire des divers groupes susceptibles de s'intéresser à tel ou tel genre d'émission. Si une émission particulière, comédie bouffe ou musique populaire, choque le goût, elle ne s'y cantonne pas. C'est une sorte de compromis en vue des jours meilleurs, une sorte de compromis dont personne ne saurait rougir puisqu'il s'agit ici d'un processus ou préférablement d'une politique orientée dans l'intérêt commun, vers les choses supérieures de l'intelligence.

Je parlais, il y a un instant, des divers auditoires de Radio-Canada. Il y a dans l'horaire de chaque jour comme deux zones d'étapes. Il est assez curieux de constater que les émissions du jour n'ont pas le même caractère que celles transmises le soir. Il ne faut pas oublier que les contingents d'écoute de huit heures du matin à la tombée du jour, ce sont les femmes qui les fournissent.

Les agences le savent. Grâce à leur coup d'épau-  
le, le mélodrame que l'on croyait disparu à tout

jamais de la scène s'est replié sur le cinéma d'abord puis ensuite sur la radio. Essais de psychologie pas très compliqués. Elles savaient qu'il fallait à la femme au foyer autre chose qu'une dissertation philosophique. Elles ont promené leur fanal un peu partout dans l'espoir d'y découvrir un Pascal pour midinettes. Les émules d'un Pierre Decourcelle sont venus avec des stances capables d'entraîner Margot dans les exaltations de la vertu, de faire partager à sa soeur Nicole, les émois romanesques de leurs personnages. Quand on pense qu'il y a à peu près 375,000 récepteurs dans la province de Québec pour une population d'environ trois millions, on peut s'imaginer ce qu'un minimum d'auditrices représente de battements de coeurs et de soupirs! Un minimum d'auditrices, quel gynécée, Messieurs! quel gynécée sensible avant tout aux flonflons d'un Chevalier, d'un Trenet, aux déclarations d'un Albert Cloutier, espèce d'Armand Duval repent, au panache sonore d'un Albert Duquesne tour à tour mousquetaire et colon suave des pays d'en-haut.

On a fait parfois grise mine aux agences sous prétexte que leurs émissions pouvaient infirmer le caractère des personnages créés par la radio-dramaturgie. A l'examen, rien de tel, car ici il ne s'agit évidemment pas de romans d'introspection. La radio, d'ailleurs, ne se prête guère à ce genre. Parmi les écrivains de la radio, il y en a qui ont créé des fresques remarquables, qui ont su projeter avec une sûreté de métier sur l'écran sonore avec les silhouettes d'une Sita Riddez, notre Segond-Weber, d'un Hector Charland, notre de Féraudy du théâtre de Valdombre, la passion cornélienne et le lourd péché de Séraphin Poudrier.

Qu'on ne s' imagine pas que la tâche de ces écrivains est facile. Il leur faut, avec le sens de l'observation, le don du lyrisme, les ressources ingénieuses du metteur en scène. Il leur faut posséder la langue du théâtre difficile entre toutes, une oreille faite à la tonalité pour la sélection des emplois: telle voix, tel masque. Il leur faut gagner la plus entière collaboration du bruiteur et du dis-cothécaire, non pas une collaboration de commande mais une collaboration faite d'une sympathie et d'une camaraderie qui ne se dément pas. Vous

**Bernard Bernard**  
**Denis Tremblay**  
(CORPORATION GENERALE  
de RECOUVREMENT et de CREDIT)

LICENCIÉS EN VERTU DE LA LOI  
DES AGENTS DE RECOUVREMENT

RECOUVREMENTS et ACHATS  
de COMPTES - GARANTIE de \$5,000.

10 ouest. RUE SAINT-JACQUES — — PLateau 3011

n'oubliez pas que le bruiteur donne au texte un coloris nécessaire. Un tour de passe-passe crée l'illusion du décor en carton peint. Un exemple: le rebattage de billettes de bois sur un établi, pour le régiment qui passe; un balayage sur un canevas pour l'agitation de la mer; le froissement du cellophane pour le feu qui crépite. Peu de choses donc pour créer le rêve. Mais il y a aussi la discothèque qui, à radio-théâtre, devient elle aussi un indispensable facteur pour le changement de scènes. Un fragment d'une symphonie de Tchaikowsky pour le souligné d'une réplique émouvante!

Mais c'est un sujet, celui du théâtre, qui nous entraînerait trop loin, beaucoup plus loin que ne le permettrait cette causerie.

Revenons à Margot. Si son émotion a été trop forte, rire ou pleurer, elle se consolera à l'idée que les comptoirs de la pharmacie et de la savonnerie, mécènes habituels du feuilleton quotidien, lui auront fait connaître pour se remettre, le secret de quelque merveilleuse panacée.<sup>2</sup> Mais elle est également sage et pratique car elle prendra note des recettes culinaires d'une Marcelle Barthe, elle s'intéressera aux arts rustiques du Réveil Rural, elle suivra les conseils judicieux de Fémina sur le plan social, elle se tiendra à la page en suivant radio-journal, à condition toutefois que ses loisirs le lui permettent.

Et c'est ici justement que se pose la question matérielle, base déterminante de l'activité de la Société. Sans la question matérielle qui implique d'un côté le versement d'un moment de \$2.50, prix bien minime pour l'achat d'un fauteuil d'orchestre au premier rang à coeur d'année, et de

<sup>2</sup> D'une causerie de M. Gladstone Murray, au Canadian Club, en janvier 1942:

"There is nothing inherently undesirable in encouraging the sale of soaps, old and new, although it has occurred to me that habits of personal cleanliness must by now be pretty deeply ingrained in the population of this continent."

l'autre, les redevances des agences, sorte d'in-

demnité, la Société Radio-Canada ne serait certes pas ce qu'elle est aujourd'hui. Sans la question matérielle, pas de grands postes, et l'on sait ce que cela veut dire. Ce serait revenir aux ébauches des premiers jours, ce serait priver un très vaste territoire des avantages de la radio.<sup>3</sup>

Sans la question matérielle pour l'étape du soir, nous n'aurions pas, n'en déplaise à la critique, d'émissions de grande classe comme l'orchestre symphonique, le théâtre littéraire, la conférence, l'étude scientifique ou historique, les relais d'outre-frontière, Londres ou New-York, la grande information de presse, plus rapide que l'imprimé.

Les statistiques des agences avec leurs méthodes parfois empiriques ont pu déterminer sans doute les goûts cahotiques de la masse mais ils n'ont pas pu admettre qu'il faut à des groupes d'auditeurs un autre aliment que le salmigondis des premiers jours de la radio. Ces statisticiens et quelques moniteurs tout en admettant le pourcentage accru de l'élément culturel et le bien-fondé de ses aspirations, ont fraternisé en proclamant que vouloir prodiguer aux masses non initiées les privilèges du savoir, en voulant leur inculquer sans terrains d'approches, le goût du beau, c'était se leurrer. Ils ajoutaient même que la symphonie, que la tribune scientifique, que le théâtre littéraire éloignaient les auditoires et les précipitaient du coup vers certaines émissions banales contre lesquelles les boucliers s'étaient depuis longtemps levés. A vrai dire, l'auditeur moyen est un peu comme l'enfant. Va-t-on l'obliger à suivre quelque étude sur les propositions d'Euclide quand les heures de son travail terminées, il a besoin de se distraire. Radio-Canada, répétons-le, a voulu viser à moins grave et à moins solennel. Aussi son programme, sous la rubrique du savoir, devait consister avant tout en travaux de vulgarisation, en un acheminement prudemment ordonné, en un acheminement non brusqué vers un objet supérieur.

<sup>3</sup> D'une causerie de M. René Morin, président du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, (février, 1938):

"On reproche, en certains quartiers, à la Société Radio-Canada, de faire de la publicité commerciale. C'est cependant une nécessité. Ce serait à l'encontre des intérêts des radiophiles de ne pas tirer profit de la valeur pécuniaire que représentent les postes émetteurs desservant les grandes agglomérations de population et d'en laisser le monopole et le profit exclusivement aux propriétaires de postes privés. La Société se priverait ainsi d'un revenu dont elle a besoin et elle se verrait dans l'obligation de réaliser des programmes nouveaux pendant toute la période qu'elle destine aux émissions commerciales, ce qui augmenterait énormément ses charges. La Société aide les postes privés d'importance secondaire en leur relayant quelques-unes de ses émissions commerciales. Afin d'améliorer leur service, elle met ses propres programmes à leur disposition."

(SUITE À LA PAGE 22)

## PRÊTS

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA fait bon accueil aux demandes de prêts de tous ceux qui sont en mesure d'en effectuer le remboursement dans un délai raisonnable.

LA BANQUE PROVINCIALE  
DU CANADA

## PERPLEXITÉS DU CONTRIBUABLE (1)

par Louis Trottier

“La perplexité devant l'impôt est aujourd'hui générale, elle n'est point faite partout ni toujours des mêmes éléments. Les uns payent la somme intégrale qui leur est réclamée, et leur inquiétude tourne au vertige devant les ascensions des chiffres de leur taxe. Les autres dissimulent une part de la matière imposable, et leur malaise est surtout la crainte de voir leur faute découverte. Quel que soit le rang où ils se placent, en cette hiérarchie de la fidélité fiscale, les vrais croyants gardent un spécial souci. Certes, ils sont impressionnés comme les autres devant leurs feuilles d'impôt aux chiffres toujours augmentés. Et s'il leur arrive de se soustraire, peu ou prou, aux exigences légales, l'idée de la pénalité n'est pas sans leur causer quelque émoi. Mais ces points de vue ne ferment pas leur horizon et d'autres questions compliquent leur perplexité. Plus encore que le total de l'impôt, les conditions de son prélèvement, les *arrière-pensées* qu'ils découvrent (je préférerais qu'ils croient y découvrir), provoquent leur souci motivé. Et finalement, ils se demandent où est le strict devoir et ce qu'il exige.”

Cette citation, extraite d'un article de morale sociale parue dans “Les Etudes” de Paris, en 1926, ne présente-t-elle pas un tableau de toute fraîcheur, même en 1942, aux contribuables canadiens qui se demandent “Pouvons-nous réduire nos taxes?”

N'avons-nous pas ici les mêmes éléments de perplexité? Multiplication des taxes; répétition d'impôts de même nature; conditions de prélèvement, par exemple paiement de sommes substantielles en espèces sur une succession d'immeubles; préparation et présentation de formules de plus en plus nombreuses et élaborées; calcul quasi acrobatique et d'une complexité de plus en plus emmêlante. Encore si les gouvernements pouvaient faire faire toutes ces opérations cuisantes dans un sommeil léger semblable à celui qu'envoya à Adam le Créateur lorsqu'il inventa la première taxe en lui prélevant une de ses côtes pour une fin inversement proportionnelle à celle recherchée par l'État.

Cette causerie n'est pas une critique; non plus une satire, comme on en trouve dans l'“Ecole des contribuables” ou Topaze. Elle n'a aucune prétention morale. Elle ne se place pas du point de vue du gouvernement qui fait les taxes, ni du point de vue des organisations qui les veulent abolir. Elle n'a qu'un objet, celui de résumer ce qui se dit à gauche et à droite en marge des soi-disant réductions d'impôts et à cette occasion, renseigner, si possible, le citoyen probe et honnête sur le juste milieu qu'il peut tenir en cette matière.

Le double jeu de réduction des exemptions statutaires et de l'augmentation des taux depuis 1925 jusqu'à date, d'un côté, a rendu imposables des citoyens qui ne l'étaient pas, et d'un autre côté a doublé, triplé, pour ne pas dire décuplé, dans certains cas les prélèvements. Avant 1925, l'impôt fédéral sur le revenu se composait de deux chiffres: (a) le premier établi en vertu d'un taux fixe de 4 ou 8% sur l'excédent des exemptions statutaires; (b) le second, en vertu d'un taux progressif sur le surplus d'un chiffre arbitraire de \$5,000 commençant à 1% pour aller jusqu'à 65%. A partir de 1925, ces 2 calculs sont abolis et remplacés par un seul, progressif, commençant au taux de 2%, sur les premiers \$2,000 —et s'augmentant de 1% par tranche de \$1,000. Pour 1940, il était en moyenne de 7½% sur le premier \$1,000 au-delà des exemptions, et pour 1941, il est de 15% sur le premier \$1,000; 20% sur le second, 24% sur le troisième: chiffre de guerre, en réalité si le “pay as you go” pouvait être suffisant!

Si l'échelle progressive est dure à monter, même après que l'usager a dû faire un saut de perche pour attraper le premier barreau, quelles ne sont pas les difficultés lorsqu'il faudra monter plusieurs échelles à la fois. Plusieurs provinces et municipalités ont aussi leur impôt sur le revenu. Et depuis le 15 juin 1941, le fédéral concourt avec le provincial, à l'instar du Caron de la mythologie pour rendre plus coûteuse la traversée du Styx à ceux qui n'ont pas voulu trépasser avant cette date. Celui qui a du bien à laisser se trouve présentement en face de deux droits successoraux à payer. Encore si les deux Statuts étaient uniformes: mais non! Rapports différents, taux différents, catégo-

<sup>1</sup> Causerie prononcée au déjeuner-causerie du Cercle Universitaire le 15 janvier 1942.

ries successorales différentes, judicieuses dans certains cas, comme dans celui de l'époux héritier de sa femme qui paie un taux quelque peu plus élevé que la femme héritière de son mari. Notons en passant que les exemptions du fédéral sont plus libérales que celles du provincial, que le tarif en est également moins élevé, peut-être parce que le fédéral espère récupérer l'impôt sur le revenu qu'un "de cujus" n'aura pas acquitté intégralement de son vivant. Mais n'indiquons pas de malice à notre ami Joubert. D'autre part, le Fédéral taxe chaque passage alors que la Province ne taxe qu'une fois dans le cas d'un usufruit ou d'une substitution, et j'en passe... Et s'il fallait dire un mot de la loi taxant l'excédent des surplus de bénéfiques, élastique dans certaines circonstances, pas assez dans d'autres, d'un mécanisme compliqué, même pour un expert, et dont le titre lui-même est une contradiction avec les faits, parce qu'elle opère avec *minimum*, même s'il n'y a pas d'excédent de bénéfice dans l'année d'imposition sur la période normale, ce par quoi, sauf erreur, la loi actuelle est différente de celle de 1916.

Passons sous silence les multiples taxes de vente, de transfert, de consommation ou autres prélèvements indirects, perçus pour certaines fins ou services rendus à la société, mais dans certains cas d'une injustice vexatoire. J'ai en mémoire l'exemple d'un individu marié en communauté de biens qui s'était constitué en société anonyme en vue d'assurer le passage plus facile de ses biens, notamment son commerce, à ses héritiers, mais qui, trois ans après, fut forcé d'abandonner l'état de société à cause des impôts de toute nature sur le revenu ou sur le capital plusieurs fois plus onéreux que s'il avait opéré seul. Il fut de plus obligé de payer une taxe de vente provinciale lors de la cession par lui-même à sa compagnie et de la rétrocession ultérieure par sa compagnie à lui-même des mêmes biens, tout cela, comme vous le voyez, sans changement réel de propriétaire. Où sont les règles d'un bon impôt dans une telle pratique d'application?

Il n'est donc pas surprenant qu'un état d'âme se développe chez le contribuable au point qu'il pense à éviter l'impôt ou, ce qui est pire, à s'en évader. Les Américains disent "evasion versus avoidance". Bien que le dictionnaire ne donne pas une traduction de ces deux mots appropriés au sens que je leur destine, les vocables évasions et évitement n'en sont pas moins compréhensibles et acceptables. Le mot évasion comporte l'idée de se défaire de ses chaînes, une fois pris; le dictionnaire ajoute "action de s'échapper de prison". Le

terme évitement n'a rien de péjoratif. Larousse le définit "action d'éviter", c'est-à-dire "esquiver, parer à ce qui peut être nuisible, désagréable". Et voyez l'élégance de la locution "voie d'évitement", i.e. "voie ménagée à côté d'une voie principale et en communication avec elle, où un convoi peut se garer pour laisser la voie libre à un autre". Transposé dans le langage fiscal, l'évitement n'a-t-il pas un sens très correct, à l'intention de ceux qui étudient et se renseignent en vue de trouver une autre voie. Certes ce n'est que dans ce sens que l'on peut répondre affirmativement à la question "Pouvons-nous réduire nos taxes?" faisant miennes les paroles suivantes rapportées par l'honorable Juge McLean en juillet 1938 et émanant d'un autre jugement prononcé en Angleterre: "Every man is entitled, if he can, to order his affairs so that the tax attaching under the appropriate acts is less than it otherwise would be. If he succeeds in ordering them so as to secure this result, then however unappreciative the Commissioners of Inland Revenue or his fellow taxpayers may be of his ingenuity, he cannot be compelled to pay an increased tax".

En effet, il y a ce que les lois disent et ce que les lois ne disent pas. Ainsi, prenons le cas très simple de l'exemption statutaire de \$400.00 de l'impôt fédéral sur le revenu pour chaque enfant. L'article 5, paragraphe 4 énonce: "L'exemption pour chaque enfant à charge peut être obtenu par le père ou la mère après accord mutuel; et, en cas de différend entre eux, ladite exemption est attribuée au père des enfants". Ce que ni l'article 5, ni aucun autre n'énonce, c'est l'interprétation donnée que les exemptions pour enfants peuvent être accordés séparément ou totalement à l'un et/ou à l'autre des époux qui ont chacun un revenu individuel, selon qu'ils y trouvent avantage. De plus, la loi ne dit pas que les exemptions statutaires s'accordent pour l'intégralité et ne se fractionnent pas. Ainsi, du point de vue de l'impôt, le mariage du 31 décembre donne le même soulagement d'exemption que celui du 2 janvier de la même année civile; l'enfant né le 31 décembre, le même dégrèvement que celui né le 1er janvier.

Autre observation du même genre: le jeu de l'occupation principale et de l'occupation secondaire. L'article 11 de l'impôt sur le revenu dit "que le revenu d'un contribuable ne peut pas être inférieur à celui de son occupation principale", mais ne dit pas qu'il ne peut pas être inférieur à celui de son occupation secondaire. En termes profanes, cela signifie qu'un déficit de son travail peut être soustrait d'un revenu net de placements, mais qu'un déficit dans ses placements (immobiliers

par exemple) ne peut pas être soustrait d'un revenu net de son travail.

Plusieurs prétendent qu'on peut éviter de l'impôt en payant un salaire à son épouse. Qu'ils se détrompent. La loi le défend, même si c'est l'épouse qui tient les cordons de la bourse et qui rémunère justement le mari qui travaille en plein pour elle. Y a-t-il tant de mal que ça à tenir un bon mari occupé?

En feuilletant les vieux statuts d'impôt, l'on constate qu'il existait la corporation de famille, i.e., en résumé une société en nom collectif, composée d'associés parents ou non, transformée en compagnie limitée. Les actionnaires avaient l'option de la cotisation la plus avantageuse, celle de la compagnie limitée à taux fixe ou celle de l'individu à tarif progressif partant d'un taux inférieur à celui de la compagnie limitée pour finir à un taux beaucoup plus élevé; d'où point de rencontre de deux lignes démarquant l'avantage de l'une ou l'autre cotisation. L'abolition de ce privilège a forcé les petites et moyennes corporations de famille à abandonner leur statut de compagnie pour redevenir simple société en nom collectif. Le mécanisme de la corporation, si commode en cas de décès par exemple, pour assurer la cohésion d'une famille dans la poursuite d'une entreprise, n'est plus à la portée du contribuable moyen ou petit parce qu'il est trop dispendieux.

Un père et ses enfants, pourvu qu'ils travaillent effectivement pour lui, un patron et ses principaux employés, peuvent recourir à la société en nom collectif pour diminuer légitimement un impôt progressif qui, autrement, repose sur la tête d'un seul individu.

Si paradoxal que cela paraisse, le fait qu'un contribuable soit propriétaire de la maison qu'il habite peut-être une source de diminution d'impôt: d'une part, la valeur locative de cette maison

n'est pas frappée, d'autre part le rendement d'une somme équivalente au capital investi dans son immeuble serait imposable au taux le plus élevé, comme tranche ajoutée à ses autres revenus.

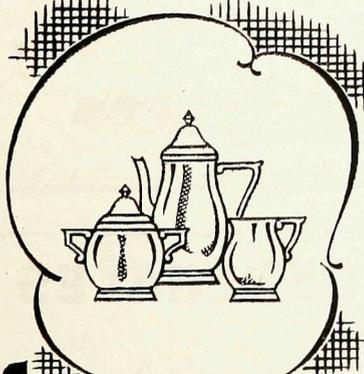
Dans le domaine des droits successoraux, plusieurs ont recouru au médium de la corporation personnelle pour éviter de payer des droits sur des valeurs domiciliées en dehors de la Province ou du Pays. Bien que ce ne soit pas aussi avantageux qu'autrefois, les donations de biens aux enfants sont encore utilisables en dépit de l'inextricabilité de la procédure. Certains malheureux se sont expatriés, notamment dans une île de la Manche, pour échapper aux taxes de leur contrée d'origine ou d'adoption et n'ont réussi, paraît-il, que de justesse à sauver leur personne, laissant à l'envahisseur un bien immense à confisquer.

A côté de ces moyens, que j'appellerais classiques, il en existe beaucoup d'autres: ce sont plutôt des trucs. J'ai honte de vous citer les quelques exemples suivants, tellement ceux qui s'en sont servi n'ont écouté que la folle du logis et ont prêté peu de discernement aux officiers de l'impôt.

La dépréciation est bien légitime: mais la dépréciation accumulée pour plus de deux ou trois ou quatre fois la valeur de l'actif à amortir peut-elle passer inaperçue indéfiniment? Les enfants à charge donnent droit à une exemption. Que pensez-vous d'un contribuable qui ayant eu un enfant né non viable tous les ans pendant huit ans continue à en réclamer le support, même une fois rendus dans les limbes?

Pour ne pas être vraisemblables, ces exemples n'en sont pas moins véridiques.

Je n'en finirais pas d'épuiser la liste de ces inventions frauduleuses ni la série des cas où le contribuable pourrait prendre avantage d'une présentation plutôt que d'une autre en vue de réduire honnêtement son impôt à une juste charge. Don-



**ARGENTURE  
D O R U R E**  
Pour la réparation  
de vos argenteries,  
**consultez une mai-  
son responsable.**  
32 années d'expérience  
Plaqueur durant 20 ans  
pour la maison HENRY  
BIRKS  
Appelez HA. 8775  
967 boul. St-Laurent  
Montréal

**J. Henri Achim**

265, rue Ste-Catherine est  
Tél. LA. 6703—Montréal

*Fait-Favreau, Ltée*  
L. Favreau, o.o.d., Président

**Examen de la vue  
Verres Correcteurs**

et assistants  
Optométristes - Opticiens  
"Bacheliers en Optométrie"

6890 rue St-Hubert  
Tél. CA. 9344  
MONTREAL

nons plutôt, avant de terminer cette causerie de digestion douteuse après un bon repas, ce qui semble être l'atmosphère générale en face de sujets controversés.

Dans une allocution récente aux experts comptables, M. Fraser Elliott, Commissaire de l'impôt, commentait le certificat de leur profession en ces termes :

"There is every reason to believe that such trust and confidence as exists in the United Kingdom is developing in Canada".

Puis, il ajoute un peu plus loin :

"Our direct taxes are, comparatively, so very new, as also are some professional accountant associations, that it is perhaps too early to consider that we have attained to such perfection and mutual understanding as they have in England."

M. Georges MacDonald voyant dans ces remarques un défi, jugea à propos de le relever dans les termes suivants :

"I agree that it should be the aim of the profession to establish its position in the community so that the opinion of its members, once given, would not need any revision by taxing authorities or others. In order to bring about that result, it will be necessary for the government, in drafting its legislation, to see that the regulations regarding the preparation of statements by the taxpayers, as well as the precise definition of the tax liability in the various revenue acts, make it possible for the company's auditor to know that the tax obligations of the company are completely and properly stated.

"To the company's auditor, faced with giving his opinion on the amount of taxes due from the point of view of the profession, there are too many matters left to the discretion of the Minis-

ter of National Revenue and too many references to such bodies as the war contracts depreciation board and the board of referees under the Excess Profits Tax Act. An added difficulty is that the manner in which the Minister exercises his discretion is not made public."

Vous constatez par cette polémique constructive que le règlement des impôts n'est pas si simple que l'addition de deux plus deux. Le commissaire fait appel à la perfection et le comptable professionnel demande qu'on lui fournisse les moyens de l'acquérir.

Il y a évidemment des règles que le commun des contribuables ne peut transgresser sans offenser gravement la justice distributive. Qu'ils ne cherchent pas trop à s'excuser en se complaisant dans des notions de morale trop purement pénale en matière d'impôts directs surtout. Qu'ils s'évertuent davantage à réduire le chiffre qu'ils calculent négligemment, en prenant conseil au besoin et en présentant un rapport correct, complet et soigné. Par là, ils amoindrissent le fardeau de l'administration, atténuent leur perplexité, s'ils n'acquièrent pas complètement la consolation désirée de ceux qui cherchent à mettre quelques planches au fond de notre tonneau des Danaïdes.

Louis TROTTIER

**J.-O. GIROUX**  
Optométriste-Opticien diplômé  
Membre de l'A.E.P.O. de Paris  
Assisté de  
MM. A. Phille, I. Rodrigue, J.A. Allaire, O.O.D.  
Lunetterie et verres optiques

•

Bureaux chez

**Dupuis Frères**

**GASTON RIVET**

**ASSURANCES GENERALES**

LES MEILLEURS CONTRATS AUX MEILLEURS PRIX

Spécialité: Assurance contre les risques professionnels pour médecins, pharmaciens et dentistes.  
Accident et maladie, feu, vol, automobile

**266 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL**

**MARQUETTE 2587**

# La Vie Universitaire

## L'Ecole libre des Hautes Etudes

On a qualifié de "miracle français" la fondation à New York de l'Ecole libre des Hautes Etudes, université qui, sous l'égide de la France libre, groupe des savants et des professeurs de diverses nationalités. Ceux-ci ont mis en commun leurs énergies et leurs ressources pour maintenir dans le monde le renom du haut enseignement en langue française d'inspiration libérale et démocratique.

Le Président de l'Ecole, M. Henri Focillon, professeur au Collège de France, dans son discours d'inauguration, s'exprimait ainsi:

"Notre devoir est de maintenir les "valeurs éternelles", mais non de nous réfugier dans le culte d'une France intemporelle et abstraite, par delà les dures divergences du temps. Gardons-nous de traiter notre culture comme un souvenir dont l'actualité est passée, comme le miroir d'une civilisation morte depuis des siècles... A nos yeux les valeurs éternelles sont avant tout les valeurs vivantes; c'est la qualité vivante que nous respectons et que nous aimons dans les grands témoignages du passé dont nous ne voulons pas séparer les forces présentes de la France dans leur richesse désolée".

M. Henri Rollin, Président de la Cour de Cassation de Belgique, adressa ensuite à M. Mirkine-Guetzévitch, vice-doyen de la Faculté de Droit, les remerciements qui lui étaient dus pour l'ardeur infatigable qu'il avait déployée en mettant sur pied cette Ecole libre qui est un peu aussi son oeuvre. Puis il lut la lettre que M. Van Zeeland, ancien premier ministre de Belgique et doyen de la Faculté de Droit, avait adressée à l'Ecole libre, avant de repartir pour l'Europe. De cette lettre nous extrayons le passage suivant:

"Aujourd'hui que les temps d'épreuve sont venus, alors que le prestige de la langue française subit le contre-coup, injuste et immérité mais inévitable, des malheurs de la France, il nous faut réagir; il faut maintenir dans toute sa plénitude, au service de la pensée humaine, cet admirable langage, commun à nos pays romans, qui fut et restera l'expression lucide et brillante des plus hautes disciplines de l'esprit."

M. Jacques Maritain, professeur à l'Institut catholique de Paris, déclara ensuite: "Les professeurs de cette Ecole sont des hommes qui n'ont perdu confiance ni dans l'avenir de la liberté, ni dans cette vocation de la France dont les racines plongent dans le message évangélique et dans la raison humaine et qui est et qui restera une vocation de libération".

"Ne nous y trompons pas, il n'y a pas deux France; il y a un piège où la France est prise, avec le consentement et la collaboration de quelques malheureux et il y a la France humiliée, torturée, déchirée, la même France qui souffre dans son peuple et qui combat dans ses soldats libres".

Ces nobles paroles ont provoqué l'émotion que l'on devine, dans l'esprit des quelque trois mille auditeurs qui assistaient à cette inauguration dans l'Assembly Hall de Hunter College.

## Collaboration des Hautes Etudes et de l'Institut d'Oka

Le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, M. Esdras Minville, a organisé avec la collaboration de l'Institut agricole d'Oka, une série de onze cours dont voici le programme:

- 23 février— Les Sols, Charles-A. Fontaine.
- 27 " — Le Milieu Végétal Agricole, R. P. Louis-Marie
- 2 mars — Le Milieu Zoologique Agricole, R. F. Norbert
- 6 " — La Colonisation, Esdras Minville
- 9 " — La Production Végétale, P.H. Vézina
- 13 " — La Production Animale, Gustave Toupin
- 16 " — Les Marchés, Aimé Gagnon
- 20 " — La Politique Agricole, Firmin Létourneau
- 23 " — Le Mouvement Coopératif Agricole, Henri-C. Bois
- 25 " — Les Institutions Sociales Agricoles, Gérard Filion
- 27 " — Les Facteurs Economiques et Sociaux de l'Agriculture, F.A. Angers.

Ces cours, fait observer M. Minville, reprennent en détail les cours publics déjà donnés sur le milieu géographique, sur le milieu économique et sur le milieu humain. Après l'agriculture, ce sera la forêt, étudiée en détail, comme l'aura été l'agriculture.

Le directeur des Hautes Etudes se réjouit de la collaboration de l'Institut agricole d'Oka avec la propre école qu'il dirige. Les institutions universitaires, dit-il, ne doivent pas travailler à rideaux tirés, mais elles doivent coopérer le plus possible afin de faire profiter de leurs recherches et des talents de leurs professeurs la jeunesse et le grand public pour lequel elles existent d'ailleurs.

## A l'Ecole d'Optométrie

M. Alfred Mignot, O.D., a été élu ces jours derniers président de l'Ecole d'optométrie de l'Université de Montréal. Il succède à ce poste à feu M. Alphonse-L. Phaneuf.

M. Mignot est professeur émérite et membre du conseil d'administration de l'Ecole d'optométrie de l'Université de Montréal. Le nouveau titulaire professe depuis 1910 et il s'est imposé par sa compétence, son mérite, à l'attention de ses collègues.

Natif de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, (Québec), M. Mignot est un ancien président du Collège d'optométrie dont il est aujourd'hui vice-président. A plusieurs reprises, il fut appelé à représenter ses collègues de l'American Optometric Association aux différents congrès américains, notamment à l'Université de Columbia et au congrès de Toronto. Sa vaste expérience lui a valu d'être élu vice-président de la Canadian Optometric Association.

Spécialité : Téléphone: HA. 5544  
Examen de la vue  
Ajustement de verres  
**PHANEUF — MESSIER**  
OPTOMETRISTES-OPTICIENS  
1707, RUE SAINT-DENIS MONTRÉAL  
(Tout près de la rue Ontario)

**CHARTRÉ, SAMSON & CIE**  
Comptables Agréés — Chartered Accountants  
Successeurs de  
LaRue & Trudel et de Samson, Knight & Cie  
Montréal Québec Rouyn  
Ch. 525, 132, rue St-Jacques Ouest, HARBOUR 4295

## A la Faculté de Médecine

Le doyen de la Faculté de médecine, le docteur Albert LeSage, annonce la nomination du docteur Albert de Guise comme professeur titulaire de pathologie médicale à cette Faculté, et celle du Docteur J.-Alfred Mousseau, comme professeur titulaire de matières médicales et de pharmacologie.

Le docteur de Guise est membre du conseil médical et chef adjoint du service médical à l'hôpital Notre-Dame.

Le Dr Mousseau, docteur en médecine de la Faculté de Paris, membre du Collège Royal des médecins du Canada, membre titulaire de la Société internationale de Gastro-Entérologie, ancien président de la Société de Gastro-Entérologie de Montréal, est médecin à l'Hôtel-Dieu et chargé de la section des maladies de l'appareil digestif.

## Chambre de Commerce

Nous avons le plaisir de relever, parmi les membres nouvellement élus du bureau de direction de la Chambre de Commerce du district de Montréal, les noms suivants d'Anciens diplômés de l'Université de Montréal: MM. Bernard Couvrette, président de la Commission industrie et grand commerce; Lionel Leroux, président de la Commission des affaires municipales; Maurice Trudeau, président de la Commission des questions juridiques; Olivier Lefebvre, président de la Commission des voies et moyens de communications; Gérard Parizeau, président de la Commission des assurances; Huet Massue, président de la Commission d'orientation professionnelle; Esdras Minville, président de la Commission de législation ouvrière; Valmore Gratton, président de la Commission de la clinique économique.

Le secrétariat de la Chambre de Commerce est composé de diplômés de l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Nos félicitations aux nouveaux titulaires.

## Réunion conjointe de la Société Médicale et de la Société Dentaire de Montréal

La Société Médicale et la Société Dentaire de Montréal ont donné mardi, le 17 février dernier, à l'École Dentaire une séance conjointe entièrement consacrée aux rapports de la nutrition et de la dentition.

C'était là une heureuse initiative du Comité des Programmes de la Société Médicale, que dirige avec diligence et dévouement le Dr Paul Letondal.

Au cours de cette réunion qui fut présidée par les Docteurs G. L. Prud'homme et Gérard de Montigny, le point de vue biologique fut exposé par le Donat Voghel, le point de vue médical par le Dr J. E. Sylvestre, le point de vue dentaire par le Dr Gustave Gauthier et le point de vue orthodontie par le Dr Paul Geoffrion.

Cette réunion, placée sous la présidence d'honneur de l'Honorable Henri Groulx, Ministre de la Santé et du Bien-Etre Social, représente une importante contribution à la présente campagne de Nutrition organisée par le Gouvernement canadien.

Grâce à un renouvellement d'octroi du gouvernement

## Ecole de Tourisme

Grâce à un renouvellement d'octroi du gouvernement provincial, les cours de tourisme de l'Université de Montréal se donnent de nouveau cette année dans une des salles de l'Université.

L'École de tourisme a été spécialement fondée pour former des guides de touristes, tant pour Montréal que pour la province.

Sont invités à suivre ces cours ceux qui en raison de leur emploi, dans l'un des services de la ville ou de la province, doivent posséder des connaissances variées sur l'histoire, la géographie, l'économie, l'architecture, etc.

Ces cours se donnent trois fois la semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de 7 h. 30 à 9 h. 30 p. m. Ils sont gratuits, sauf un droit d'inscription de deux dollars remboursés à tout étudiant ayant assisté aux trois quarts des cours et ayant subi ses examens avec succès.

## A l'Hôtel-Dieu

Le Dr Albert Jutras vient d'être nommé directeur des laboratoires d'électrologie et de radiologie de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Ancien boursier de la province de Québec, le Dr Jutras fut à Paris attaché, comme assistant, aux hôpitaux Laennec, La Pitié, St-Louis et plus spécialement à l'Institut du Radium. Il obtint le diplôme de radiologie de l'Université de Paris après une thèse sur le cancer.

Après son retour de Paris il étudia à New York et à Chicago.

Il dirigea plusieurs centres radiologiques de Montréal. En 1938 il succédait au Dr Léo Parizeau comme radiologiste en chef de l'Hôtel-Dieu. Il est président du bureau médical et président du Journal de l'Hôtel-Dieu.

Le Dr Albert Jutras est membre de la Canadian Association of Radiologists, de la Société française de Radiologie et de la Société internationale de Gastro-entérologie.

## A l'Hôpital St-Luc

L'Hôpital St-Luc, dans le but de compléter ses services hospitaliers, vient d'ouvrir un service de pédiatrie dont la direction a été confiée au docteur Daniel Longpré spécialiste en pédiatrie.

Diplômé de l'Université Laval de Québec, promotion 1919, le docteur Longpré s'occupe depuis quinze ans du Service des Nourrissons à la Crèche d'Youville.

Les cours de pédiatrie de l'École des Gardes-Malades de l'Hôpital St-Luc seront donc désormais donnés par le docteur Longpré dans cet hôpital même.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux au nouveau titulaire.

---

# Nécrologie

## Le Docteur Josephat Isabelle

Le docteur J. Isabelle est décédé le 13 janvier à l'âge de 64 ans. Le défunt avait obtenu son doctorat en médecine de l'Université Laval de Montréal en 1903. Il remplissait les fonctions de coroner du district de Hull et était officier de santé de la municipalité.

## Le Docteur J.-Roméo Côté

Le docteur J.-Roméo Côté est décédé le 13 janvier à l'âge de 47 ans. Le défunt avait terminé ses études médicales à l'Université de Montréal en 1921. Il avait été attaché au service de l'hygiène de l'enfance de la ville de Montréal.

## Le Docteur Wilfrid Gaudet

Le docteur W. Gaudet vient de mourir à l'âge de 58 ans. Le défunt avait reçu son doctorat à l'Université Laval de Montréal, en 1909.

## Le Docteur Arthur Vernier

Le docteur A. Bernier est décédé le 27 janvier à l'âge de 39 ans. Le docteur Vernier était un diplômé de l'Université de Montréal.

## Me C.E. Gagnon

Me Charles-Edouard Gagnon, l'un des doyens des avocats pratiquants de Montréal, est décédé à 79 ans. Diplômé de la Faculté de Droit de l'Université Laval de Montréal, il avait exercé sa profession aux Trois-Rivières, à Saint-Hyacinthe puis à Montréal. Il avait été pendant 12 ans conseiller juridique de la Banque d'Hochelega, devenue la Banque Canadienne Nationale; il fut aussi directeur de la Gazette municipale.

# Quelques livres et revues

## La guerre cette révolution (1)

par le R. P. Ducattillon, o. p.

La présence à Montréal du révérend père Ducattillon, revenu cette année prêcher le carême à Montréal, incitera sans doute nombre de lecteurs à reprendre le volume publié voici quelques mois, dans lequel l'éminent dominicain expose vigoureusement la thèse suivante:

"La guerre présente est une révolution; une des plus graves de l'histoire, elle est une révolution parce qu'elle n'est pas seulement un heurt militaire entre peuples différents".

"Elle est une tentative qui voudrait être décisive, de réaliser, en Europe d'abord et dans le reste du monde ensuite, la révolution qui s'est produite depuis l'autre guerre mondiale dans un certain nombre de pays: la Russie d'abord, l'Italie et l'Allemagne ensuite". (2)

"Bref, la question fondamentale posée par cette guerre est de savoir si les bases de notre civilisation, battues en brèche par des ennemis décidés à tout, vont ou non s'écrouler". (3)

Tel est et reste l'enjeu de la guerre; les événements stratégiques ou politiques peuvent momentanément en obscurcir la vision, on ne saurait trop souvent remettre en mémoire les valeurs fondamentales que nous sommes appelés à défendre.

Certes le père Ducattillon est trop bien informé des réalités pour négliger les aspects sociaux, politiques et économiques du conflit:

"Ne sommes-nous pas, demande-t-il, en présence d'une crise provoquée par le manque d'accord entre les conditions économiques nouvelles issues de la révolution industrielle moderne et les conditions des relations politiques conçues d'une manière nationaliste? Il n'est pas niable que la détresse économique de l'Allemagne, sa réduction à l'état prolétarien si l'on veut, a certainement joué un grand rôle dans la naissance de l'Hitlérisme, dans son succès et, ensuite, dans l'acheminement vers le conflit actuel". (4)

"Mais il y a autre chose encore, et de bien plus important dans cette guerre. Il faudrait être aveugle pour n'y pas reconnaître un moment aigu, un épisode décisif d'une crise très grave, la plus grave qui se soit jamais présentée, de la civilisation occidentale. Très exactement, nous assistons au choc de courants de type antichrétien et, en particulier, de type néo-païen contre une ancienne civilisation de type chrétien." (5)

"Que faut-il entendre au juste par une civilisation de type chrétien? A quels signes la reconnaître?"

"Les signes auxquels on peut reconnaître une civilisation de type chrétien sont multiples. Ils peuvent cependant se ramener à quelques uns plus décisifs. Je veux signaler en particulier les trois suivants:

I—La primauté de la personne sur le groupe

II—L'égalité foncière de tous les hommes

III—La fraternité humaine." (6)

Le problème est ainsi bien nettement posé.

Le père Ducattillon montre alors que dans toutes les civilisations non-chrétiennes le groupe social a eu une primauté incontestée sur la personne humaine. Le

christianisme a renversé les facteurs: "Dans une civilisation de type chrétien l'autorité la plus absolue respecte toujours la primauté et la dignité spirituelle de la personne".

L'auteur rappelle ensuite quelles barrières le christianisme a dû renverser pour prêcher et faire accepter l'égalité foncière des hommes. L'esclavage régnait à la période la plus brillante de la civilisation gréco-romaine; il fallait dire aux patriciens: cet esclave est ton frère; il fallait démentir Aristote qui assimilait l'esclave à un outil.

Sans prétendre instaurer l'égalité dans le sens du nivellement social ou de la suppression des hiérarchies temporelles, le christianisme a apporté la notion d'égalité des droits et des devoirs fondamentaux, une seule règle du bien et du mal, une morale universelle.

Quant à la fraternité chrétienne, n'est-ce pas dans le christianisme qu'il faut en chercher la source? En décrétant que tous les hommes sont enfants de Dieu, en leur donnant le "nouveau commandement": Aimez-vous les uns les autres, le Christ a vraiment fondé un "ordre nouveau" de fraternité, qui prévaudra, contre l'"ordre nouveau" basé sur la haine que propose l'antéchrist.

Ayant ainsi analysé les trois fondements de la civilisation chrétienne, en reconnaissant qu'ils n'ont pas toujours été réalisés, le père Ducattillon montre que le conflit actuel découle de l'action des peuples qui ont cherché à rompre ces trois bases et il prouve par là même qu'en leur résistant, c'est bien la civilisation chrétienne que nous défendons.

Le livre se termine par un parallèle très encourageant entre la fête de Pâques qui, dans la tradition chrétienne symbolise la Victoire du Christ contre les forces du mal, et la résurrection, le redressement de la France; celle-ci, quand l'heure sera venue, soulèvera la pierre du tombeau, se libérera des liens et du linceul dont les nazis enveloppent son corps crucifié, pour se dresser à nouveau et poursuivre dans le monde sa mission civilisatrice.

Cette flamme d'espérance, source de lumière et de chaleur, se propage à travers tout le livre du père Ducattillon; c'est une flamme qui brûle les hérésies, qui cautérise des plaies envenimées, mais qui apporte aussi son réconfort dans les heures sombres que nous traversons; voilà pourquoi il est bon de retourner vers ce volume quand la confiance chancelle; il tire sa force des vérités mêmes du christianisme.

R. T.

## "Regards sur les sciences expérimentales" (4)

Ce recueil, issu des séances d'études du Congrès de l'ACFAS (1941) réunit une collaboration de choix. Des psychologues, pédagogues, mathématiciens, chimistes, géologues, biologistes, tous spécialistes en leur partie, ont publié des articles techniques, nourris et solidement rédigés, accompagnés le plus souvent d'une bibliographie appréciable.

Cet ensemble est destiné à servir d'instrument de travail aux professeurs des différents degrés de l'enseignement qui veulent initier les étudiants qu'ils dirigent aux principes, à l'exercice et au processus de la recherche scientifique. Parce qu'il répond pleinement à ce but, ce livre intéressera également tous ceux qui veulent approfondir leurs connaissances et leur culture générale sur des questions d'observation courante.

A cet égard, l'étude du R. P. Noël Mailloux d'Ottawa, sur "le problème de la perception", et celle de M. J.E.A. Marcotte, du Bureau de Santé de Montréal, sur "Les anomalies de la perception" sont riches en indi-

(4) Editions du Lévrier, Ottawa.

(1) R. P. Ducattillon, o. p. aux Editions de la Maison Française Inc. New York.

(2) o. p. cit. p. 15.

(3) o. p. cit. p. 18.

(4) o. p. cit. p. 29.

(5) o. p. cit. p. 30.

(6) o. p. cit. page 35.

cations pratiques, tant pour les éducateurs en général, que pour les "orienteurs" et les médecins. Nous ne doutons pas que ceux qui sont chargés d'exercer un commandement ou d'opérer une sélection dans le recrutement de l'armée les lisent avec profit.

Une oeuvre d'érudition mise à la portée du plus grand nombre.

Geneviève de la Tour Fondue

### "Le désert de Gobi (2)

par Pierre Benoit

La magie du mystère qui fait le charme de plusieurs romans de Pierre Benoit: L'Atlantide, Erromango, La Chatelaine du Liban, Le Lac salé pour n'en citer que quelques uns, se retrouve dans le "Désert de Gobi". Toutefois l'agencement des péripéties de la chasse au tigre blanc qui fait le fond de l'histoire, se ressent un peu du découpage cinématographique auquel l'auteur a sans doute pensé.

Le début du roman est assez quelconque, pas même un modèle pour les livres ou récits d'aventures qu'on a coutume de lire sous la plume d'écrivains anglais. Le procédé qui consiste à revenir en arrière sur les événements pour noter des impressions psychologiques devient vite trop évident.

La sourde querelle de Michel et de Sanders est bien amenée et les réactions du premier, amoureux d'Alzire, vis à vis du second, chef de l'expédition, qui a eu avec la même Alzire, une aventure passagère, prennent de la profondeur dans le grand silence du Gobi.

Comme toujours chez Pierre Benoit, les principaux événements: la capture du tigre, la mort soudaine de Sanders, la mort d'Alzire, l'un et l'autre tués par le tigre, sont à peine racontés. Benoit force le lecteur à les imaginer, tout comme il laissera imaginer la mort de Morange ou la suite du Lac Salé. Drame et mystère, drame du mystère des solitudes, mystère des drames, c'est tout Pierre Benoit. Son nouveau livre, s'il ne fait pas passer des frissons, comme le firent les précédents, car peut-être le cinéma nous a-t-il blasés, nous fait néanmoins passer quelques bonnes heures.

R. T.

(2) Editions Albin Michel, Paris. Reproduction Librairie Pony, Montréal.

### "La Guerre n'a pas eu lieu" (3)

par Max Beer

On voudrait dire de ce livre qu'il est impartial. Malheureusement, il ne l'est pas. "La Guerre n'a pas eu lieu" est un plaidoyer en faveur du régime de Léon Blum, qui tend à démontrer que la politique extérieure de son gouvernement adoptée, appuyée et suivie jusqu'au bout aurait pu sauver la France de la catastrophe et correspondait exactement au sentiment national.

Certes, le livre de Max Beer se défend par des aperçus judicieux et une foule d'observations et de considérations pertinentes qui émanent d'un esprit très averti de toutes les questions internationales. Il a, par exemple, fort bien compris quel fut le jeu de l'Italie pendant ces sept dernières années et il en dévoile toutes les subtilités et tous les compromis.

Mais M. Beer tient à désolidariser nettement les émigrés anti-nazis — qu'ils soient juifs ou non — de l'Allemagne actuelle, de son chef, et de ses ambitions. Il va même jusqu'à proposer une utilisation très large de ces opposants, auxquels il demande qu'on fasse confiance dans la lutte actuelle. Rendre à Goebbels la monnaie de sa pièce en instituant un service allemand de propagande anti-nazi avec ceux-là mêmes qui sont ses victimes. Quel triomphe! Mais aussi quelle arme à double tranchant, si l'on n'est pas sûr de ses composants.

Mais en définitive, nous nous rallions tous à l'éloquente conclusion de Max Beer, qui vient à la suite de fort belles pages: Si même la France a succombé, raison de plus pour travailler à la libération du monde opprimé.

Geneviève de la Tour Fondue

(3) Editions de la Maison Française, Inc. New York.

### "Amérique française"

Nous avons attendu pour parler de cette revue d'en lire plusieurs livraisons afin d'être mieux en mesure de la juger. Le premier numéro nous a paru si audacieux, tant dans sa formule littéraire que dans sa présentation quasi luxueuse, que nous avions des craintes de voir ce bel élan se briser: la vie d'une revue est si fragile ici!

Comme l'annonçait la présentation signée par Roger Rolland, "Amérique Française" n'est pas l'organe d'un groupe hermétique... "Les collaborateurs sont des jeunes (et il y a des jeunes parmi les aînés) qu'un même enthousiasme a rassemblés pour travailler plus efficacement à la cause des lettres canadiennes-françaises en formation."

C'est bien selon cet esprit que l'essai du R. P. Robert Bernier, s.j. a été écrit; nous voulons en extraire quelques phrases qui éclaireront mieux que tout commentaire ce que l'auteur entend par "Présence Française":

"C'est une réponse déjà aux questions que se posent les Canadiens français sur l'orientation de leur vie et de leur culture que cette simple évidence, en leur patrie américaine, d'une "Présence française" acclimatée, enracinée, stable, différenciée, âme qui se doit de préserver sa singularité et de s'en offrir à elle-même une image idéale".

"Mais, dans le Nouveau-Monde, l'ensemble des qualités françaises, tout en conservant un caractère bien humain, ne pouvait manquer de prendre une teinte différente. Le même élan vital tend à se réaliser chez le Français d'Europe et chez celui d'Amérique selon des modes analogiques qui peuvent comporter une grande variété de traits: l'Européen plus soucieux de conserver, protéger, défendre, de disputer, de s'opposer, l'Américain, d'étendre, d'entreprendre, de se débrouiller; le premier, happé dès son enfance par la tradition, plus réflexe, plus replié sur soi, plus critique, le second, qui doit tout créer, direct, spontané, plus préoccupé de l'action; celui-là, soumis à un ordre rationnel, un ordre juridique ancien, plus raisonneur, celui-ci obligatoirement constructeur..."

"Si nous voulons parvenir à modifier en notre pays le milieu contemporain dans la mesure nécessaire pour nous y adapter sans nous perdre, l'essentiel est de réaliser pleinement en nous-mêmes, dans les conditions qui lui sont imposées, notre vie..."

Cette dernière phrase est tout un programme qui serait bien celui que se propose la revue "Amérique française". C'est donc avec plaisir que nous lui souhaitons longue vie et que nous espérons qu'elle pourra longtemps encore offrir à ses lecteurs, sous une présentation soignée, luxueuse même, les poèmes, les récits, les essais, où se remarque un esprit électrique et une volonté de renouvellement très louable.

---

## LA RADIO

(SUITE DE LA PAGE 14)

Les services de renseignements du Central Council for School Broadcasting en Angleterre, du National Council for Education by Radio aux Etats-Unis et de Radio-Canada ont constaté que la radio, en décentralisant les oeuvres éducatives, a permis à toute une classe de gens, à côté de forts groupes qui n'aiment évidemment que l'émission joyeuse, de regarder de l'autre côté du mur, de découvrir qu'il y avait des choses insoupçonnées.

Ne croyez pas, Messieurs, que, dans l'élaboration des programmes, les directeurs soient toujours du même avis. Il y a suffrage. Les disposi-

L'ACTION UNIVERSITAIRE

tions particulières de chacun, n'est-ce pas le miroir d'une scène qui se renouvelle assez souvent dans une famille. L'un ne veut pas de ceci, l'autre de cela. C'est la chasse à la billebaude autour du récepteur. Dans bien des cas pour tout régler dans une même maison, il faudrait multiplier les appareils récepteurs.

Une revue française résumait ainsi — je cite de mémoire — la disparité des goûts dans une famille: La symphonie, c'est rasant! Le café-concert, c'est trivial! La causerie, un narcotique! Cet annonceur me tombe sur le nerfs! Le piano me navre! L'opéra, c'est désespérant! Le gai au micro a quelque chose d'attristant!<sup>4</sup> Et le rédacteur de cette litanie concluait qu'il fallait à cette dyspepsie l'avènement d'un grand poète radiophonique. En Angleterre et aux États-Unis, on le cherche encore!

Les doléances de cette revue m'ont tout de suite donné l'idée de comparer les horaires français et les nôtres, Tristan Bernard dit quelque part que "la besogne d'un enquêteur réjouit le cœur de l'homme, parce qu'il profite du travail d'autrui". C'est mon avis.

En parcourant les deux horaires, ceux d'avant-guerre, on est surpris de constater la similitude qui existe entre les leurs et le nôtre en tant qu'amusement et en tant qu'éléments de culture: S.V.P. par exemple, n'est-ce pas les Incollables du Poste Parisien? Le Crochet Radiophonique, n'est-ce pas le jeu de l'amateur, — et si l'on veut, le jeu du questionnaire? Le théâtre de Georges Collin, avec des oeuvres écrites spécialement pour la radio, n'est-ce pas l'adaptation avec Je me Souviens d'oeuvres canadiennes? Le théâtre littéraire, de Racine à Giraudoux, n'est-ce pas notre théâtre du dimanche soir?

Cette comparaison en suggère d'autres. C'est ainsi que des auditeurs se sont demandé si Radio-Canada n'était pas une réplique de la British Broadcasting Corporation ou de la National Broadcasting Company. La B.B.C. parce qu'elle appar-

<sup>4</sup> D'une causerie de M. Gladstone Murray, au Canadian Club, en janvier 1942:

"To announce that a talk or a reading or a conversation is put on deliberately to amuse is an almost certain guarantee that it will have the opposite effect; the same sort of effect as is produced by public speakers who indulge their audience with masterpieces of humour from printed books of jokes, in one or several volumes! To advertise a broadcast as deliberately humorous is to challenge perhaps several millions of listeners to prove that it is boring. It would seem, therefore, that the frontal attack in this matter is not wise. Humour by radio, as distinct from slap-dash fun and moderately low comedy, needs to be indirect, incidental, almost insidious."

tient au peuple d'Angleterre n'en est pas moins dans ses desseins et dans son allure fort exclusive; elle se propose de servir à la masse ce qu'elle croit lui faire aimer pour son plus grand bien. La N.B.C. se propose de servir à la masse des auditeurs ce qu'ils aiment mais en se couvrant parfois d'un manteau pudique pour ne pas faire croire qu'elle est soumise à quelque bas mercantilisme, d'où l'organisation de fêtes symphoniques, d'où l'élan donné au théâtre avec les oeuvres d'un Shakespeare, d'un Goethe, d'un Molière, d'un Pirandello et d'autres. Radio-Canada s'est abstenu de faire un choix entre les deux devises. Il restait à son état-major, pour répondre au but de la Société, d'appliquer sur le même plan ce que les deux systèmes renfermaient de plus acceptable et de meilleur, conformément aux aspirations des deux groupes ethniques du Canada.

La guerre a modifié le programme des émissions. En temps normal, les statistiques se rattachant au mouvement culturel prouvent l'intérêt et les préoccupations de la Société à cet égard. A preuve ses ressources et ses efforts pour mettre sur pied une oeuvre aussi importante que Radio-Collège. On pourrait citer également d'autres exemples de préoccupation dès qu'il s'agit de faire participer les auditeurs au faste de la pensée.

N'oublions pas que le rayonnement spirituel d'un pays constitue la défense de son capital culturel, de son capital d'âmes, et pourquoi pas de son capital tout court, et qu'ainsi le Canada français a trouvé à cet égard dans la Radio officielle un très précieux appui. La radio, c'est un témoignage. Par elle, le Canada a répandu au-delà des frontières du Québec parfois dans les régions que les affaires et la vie purement matérielle ont trop souvent galvanisées, la notion de nos valeurs spirituelles. Les directeurs d'universités, de sociétés d'études, des groupes les plus divers et les moins prévenus ont été contraints de l'admettre. Reconnaissance dont nous devons nous féliciter.

En terminant cette trop rapide esquisse, disons que la formule de toute initiative heureuse se résume à deux mots: savoir plaire. Savoir plaire, Messieurs, c'est faire profiter. C'est le mot d'ordre de Radio-Canada. Mais de quoi demain sera-t-il fait? Les services techniques accélèrent leurs recherches à un rythme que les progrès esthétiques ont peine à suivre. Le feuilleton du jour est, comme on le voit, tout plein de promesses. On peut donc s'attendre au détour de l'armistice à d'étonnantes choses.

Léopold Houlié, M.S.R.C.  
lauréat de l'Académie française

# Ce que les anciens écrivent

## Assurances

FILION (Gérard): "Les mutuelles-incendies agricoles". *Assurances*, 9e année, no. 4.

## Beaux-Arts

DUMAS (Paul): "Les Médecins et la Peinture". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

## Biographie

GARIEPY (Urgel): "Le docteur Léonidas Blagdon". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

LeSAGE (Albert): "Le docteur Albert Laroche, le docteur L.-Médard Emaré, le docteur L.-F. Bélanger". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

GUENETTE (René): "L'Université de Montréal honore M. Labarre". *L'école canadienne*, XVIIe année, no. 6.

## Droit

PERRAULT (Antonio): "La procédure civile dans la province de Québec". *La Revue du Barreau de la province de Québec*, tome 2, no. 1.

PERRAULT (Antonio): "Législation fédérale". *La Revue du Barreau de la province de Québec*, tome 2, no. 1.

PERRAULT (Antonio): "La critique des arrêts". *La Revue du Barreau de la province de Québec*, tome 2, no. 1.

## Enseignement

VEILLEUX (Léopold): "Arithmétique". *L'École Canadienne*, XVIIe année, no. 6.

GAUTHIER (René): "Glans dans le champ de l'éducation". *L'École Canadienne*, XVIIe année, no. 6.

BROUILLETTE (Benoît): "La carte physique et économique du Canada". *L'Enseignement secondaire au Canada*.

## Histoire

CHARBONNEAU (S. E. Mgr Joseph): "Les débuts de l'Hôtel-Dieu". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, dixième année, no. 6.

GROULX (Henri): "Jérôme LeRoyer de la Dauversière". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, dixième année, no. 6.

MERCIER (Oscar): "L'Hôtel-Dieu et les médecins à Montréal". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, dixième année, no. 6.

GROULX (abbé Lionel): "L'offensive contre l'enseignement français". *Mes Fiches*, no. 100.

FANDRICH (René): "La Suisse et nous". *Mes Fiches*, no. 100.

MAURAUULT (Mgr Olivier): "S. E. Mgr Gauthier". *Mes Fiches*, no. 100.

## Histoire naturelle

ROUSSEAU (Jacques): Préface, notes bibliographiques et annotation de la nouvelle édition de "Cent fleurs de mon herbier" par E.-Z. Massicotte.

## Médecine

HEBERT (Amherst): "Hygiène dentaire et éducation en hygiène publique". *L'Action Médicale*, Vol. XVII, no. 2.

MEUNIER (Pierre): "Traitement des cervicites chroniques". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, dixième année, no. 6.

POUPART (Gérard): "Cas d'ictère par rétention". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, dixième année, no. 6.

BARBEAU (Antonio): "Le médecin". *Revue Dominicaine*, Volume XLVII, tome 1.

LeSAGE (Albert): "70e anniversaire de la fondation de l'Union Médicale du Canada". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

AMYOT (Roma): "Propos sur les méningites aiguës". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

LEFRANÇOIS (Charles): "Volvulus du caecum". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

GRONDIN (Roméo) et ARCHAMBAULT (Paul-René): "Ostéopétrose et néo de la prostate". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

FAVREAU (J. C.): "L'appareil "Mercier" et ses nombreuses indications". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

PANNETON (Auguste): "Le traitement chirurgical du strabisme convergent". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

BERTRAND (Albert): "Laboratoire clinique". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

ST-JACQUES (E.): "La Croix-Rouge". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

LECOURS (J.-Antonio): "Congrès de l'American College of Surgeons". *L'Union Médicale du Canada*, tome 71, no. 2.

## Notariat

BEAUDOIN (Gaston): "Négligence professionnelle". *La Revue du Notariat*, volume 44, no. 6.

## Religion

S. M. DE S.-FLORE d'AUVERGNE: "Temps de la Septuagésime et Carême". *Cahiers d'Action catholique*, no. 17, 2e année.

MORIN (Clément): "Cérémonies de la Messe". *Nos Cours*, Vol. II, no. 18.

FOURNIER (Roland): "Plans de sermon sur le corps mystique". *Nos Cours*, Vol. II, no. 18.

FERLAND (Auguste): "La Messe: sacrifice des morts". *Nos Cours*, Vol. III, no. 16.

MORIN (Clément): "Le mystère". *Nos Cours*, Vol. II, no. 17.

## Sciences commerciales

TAILLEFER (Gaston): "La responsabilité des vérificateurs". *Assurances*, 9e année, no. 4.

## Sciences politiques

ANGERS (Frs-Albert): "Le pavé de l'ours". *L'Action Nationale*, Vol. XIX, no. 1.

## Sciences sociales

MONTPETIT (André): "Les institutions sociales". *L'Actualité Economique*, Vol. II, no. 3.

DESROSIERS (J.B.): "Les jugements publics". *Nos Cours*, no. 18, Vol. III.

DESROSIERS (J.B.): "Vote populaire... esprit de parti". *Nos Cours*, No. 16, Vol. III.

DESROSIERS (J.B.): "Le libéralisme économique est-il condamné?". *Nos Cours*, No. 16, Vol. III.

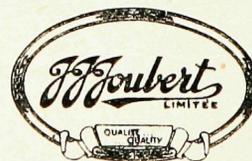
DESROSIERS (J.B.): "La solennité". *Nos Cours*, No. 17, Vol. III.

DESROSIERS (J.B.): "Taxes". *Nos Cours*, Vol. III, no. 17.

## Théologie

FOURNIER (Roland): "Ils mériteront le titre magnifique de race élue, de sacerdoce royal". *Nos Cours*, No. 16, Vol. III.

FERLAND (Auguste): "Élévation de l'homme à l'état surnaturel". *Nos Cours*, No. 18, Vol. III.



Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

La vie d'un peuple dépend de son éducation nationale, et le Secrétariat de la Province de Québec ne veut rien épargner pour préparer notre jeunesse au rôle prépondérant qu'elle sera appelée à jouer dans l'avenir...

◀ ◀ ◀ ◀ ◀ *Et c'est à cette fin qu'il met  
à sa disposition:*

- 1 Ecole Polytechnique (Montréal)
  - 1 Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Montréal)
  - 2 Ecoles des Beaux-Arts (Montréal et Québec)
  - 4 Ecoles Techniques (Montréal, Québec, Trois-Rivières et Hull)
  - 1 Ecole du Meuble (Montréal)
  - 14 Ecoles d'Arts et Métiers (Chicoutimi, Lachine, Port-Alfred, Lauzon, Rimouski, Verdun, Maisonneuve, Theiford-les-Mines, Shawinigan, Grand'Mère, Sherbrooke, La Tuque, Sorel, Trois-Rivières)
- et de nombreux centres d'initiation artisanale pour l'avantage des jeunes qui ont quitté prématurément l'école primaire.

Jean Bruchési  
Sous-secrétaire de  
la Province

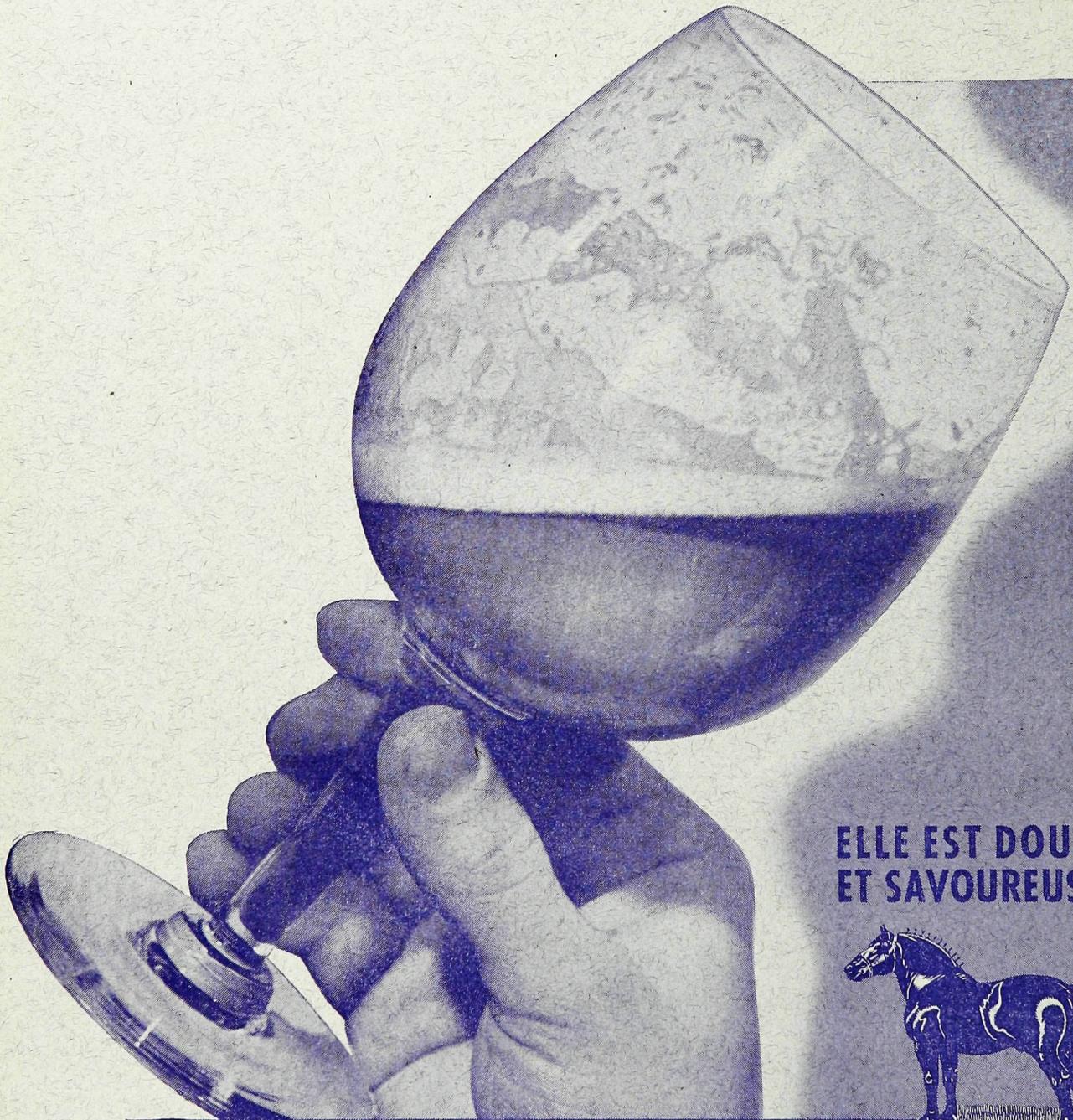
HECTOR PERRIER  
Secrétaire de la Province

## *Un service national électrique*

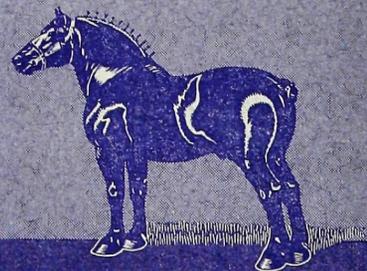
Dans le vaste établissement de la Northern Electric à Montréal, sont centralisés les services de fabrication et de distribution de la Compagnie — des services variés dans leur caractère, importants par l'étendue de leurs ramifications et toujours parfaitement adaptés aux problèmes nouveaux qui se présentent sans cesse. Qu'il s'agisse d'équipement requis pour produire, transformer, distribuer ou consommer de l'électricité — pour fins industrielles, commerciales, résidentielles ou autres — on trouve tout ce qu'il faut dans n'importe laquelle des vingt-et-une succursales de la compagnie, toutes situées dans les centres les plus importants du Dominion.

Northern  Electric  
COMPANY LIMITED





ELLE EST DOUCE  
ET SAVOUREUSE!



LA MEILLEURE BIÈRE AU CANADA

# BLACK HORSE OUI, CERTAIN!

L'OEUVRE DE CINQ GÉNÉRATIONS DE MAÎTRES BRASSEURS

LA BRASSERIE DAWES BLACK HORSE, MONTRÉAL